

Opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (p. 1-4)

Les produits industriels ont-ils un pavillon ?

I - Je te baptise carpe

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (p. 5-10)

Le Président Pompidou et l'Europe; Les relations CEE-Etats-Unis; Négociations avec l'Irlande et la Norvège; Réunion des Ministres de l'Agriculture; Négociations commerciales avec l'Argentine; La Yougoslavie et la coopération technologique européenne; La Communauté devant la crise pétrolière.

- EUROFLASH (p. 11-40)

Sommaire Analytique, p. 11

Index Alphabétique, p. 38

N° 597 - 26 Janvier 1971

100 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

L A L E T T R E D E L A S E M A I N E

Dans les derniers jours de 1970, au terme d'un travail commencé dès avant 1963, les six pays de la Communauté Européenne ont réussi à se mettre d'accord sur un texte qui est appelé, peut-être, à faire jurisprudence. Il s'agit du Règlement communautaire relatif à l'"origine" de certains produits considérés comme "sensibles": en dehors du textile, ces produits relèvent pour la plupart du secteur de l'électronique, et plus précisément de la fabrication d'appareils comme radiorécepteurs, téléviseurs, chafne Hifi, magnétophones, magnétoscopes, etc ...

La chose est pratiquement passée inaperçue. Pourtant, de la part des Six, elle traduit un effort sérieux pour tenter de répondre à une question que chacun, un jour ou l'autre, est conduit de se poser : tel produit, vendu sous telle marque, et donc supposé venir de tel pays, d'où vient-il en réalité ? Qui l'a réellement fabriqué ? L'intérêt du Règlement élaboré par la Commission de Bruxelles tient surtout à ce que, pour la première fois en la matière, il y figure des indications chiffrées : pour être considéré comme originaire d'un pays de la Communauté, un produit doit y avoir reçu, sous une forme ou sous une autre, un apport en valeur ajoutée représentant au moins 45 % de sa valeur déclarée à son arrivée dans le pays de consommation; ce plancher peut cependant être abaissé à 35 % au cas où la valeur douanière prise en compte à la frontière est calculée sur celle des éléments constitutifs du produit. Ainsi ce texte complète-t-il et précise-t-il considérablement le Règlement communautaire n° 802/68 du 27 juin 1968, qui ne faisait qu'énoncer les principes généraux permettant une définition commune aux Six de l'origine des marchandises - quelle que fût leur provenance.

Ce souci de connaître le plus exactement possible la filiation réelle d'un produit ne date évidemment pas d'aujourd'hui. Les spécialistes des questions douanières le savent bien, car leurs aînés se sont longtemps battus pour faire respecter cette distinction - parfois subtile, voire arbitraire, il est vrai - entre "la provenance", c'est-à-dire la détermination du pays d'où arrive la marchandise, et "l'origine", c'est-à-dire la détermination du pays où cette marchandise a effectivement été produite.

Le fait nouveau par rapport à ces combats anciens est l'incroyable développement des échanges de toutes sortes qui s'est opéré depuis, et qui, dans bien des cas, rend de plus en plus difficile la différenciation entre origine et provenance. En effet, même dans la fabrication d'un produit relative-

ment simple, comme un téléviseur, des éléments susceptibles d'avoir les sources les plus diverses - acoustique, mécanique, électronique, optique - se mêlent inextricablement. Au point que fort souvent une marchandise "étrangère" n'a aucune frontière à franchir pour être offerte au consommateur auquel elle est destinée : sans qu'on le sache, et bien qu'étrangère, elle est produite dans le pays de consommation lui-même.

A cet égard, l'exemple de l'automobile est assez typique. Quand un Européen achète une Ford dans son pays, qu'est-ce qu'il achète au juste ? Une chose est sûre : la voiture qu'on lui vend a pratiquement toutes chances de ne pas venir des Etats-Unis. (En réalité, Ford n'exporte vers l'Europe qu'un seul modèle, Mustang), ce qui n'empêche pas de la qualifier américaine. Mais en quoi donc l'est-elle ? Certains puristes diront qu'il s'agit d'une Ford anglaise, ou allemande. Est-ce plus vrai ? Quel est finalement l'élément assez important, assez précis - ou assez cher - pour déterminer la nationalité de cette voiture ? Le bloc moteur, le carburateur, la suspension ? Le know-how qui, lui, vient principalement - mais pas exclusivement - de Detroit ? Le travail des bureaux d'études, des techniciens, des ouvriers allemands ou britanniques devient-il, ou non, déterminant ? Visiblement, la réponse n'est pas simple.

A la limite, on ne sait plus très bien où l'on en est. Chacun a entendu parler de ces appareils de photo "américains" qui sont en fait partiellement, ou totalement, fabriqués au Japon, si ce n'est à Formose ou en Corée du Sud. Alors, comment doit-on au juste qualifier ces appareils ? Le Français qui, chez lui, déguste une marmelade d'orange au nom et à la marque typiquement britanniques, ne manque pas de sursauter lorsqu'examinant de près l'étiquette du pot, il y apprend, presque à la loupe, que sa confiture a été entièrement fabriquées dans le Languedoc, ou dans le Vaucluse. On connaît aussi l'affaire des réfrigérateurs et des éléments de réfrigérateurs expédiés par l'Italie chez tous ses voisins : pour un appareil vendu dans ces pays sous marque italienne, combien d'autres écoulés sous la marque de tel ou tel producteur du pays d'accueil ?

Les matériels électroniques offrent à leur tour des exemples fort instructifs. Tout d'abord, il faut observer que la vente de ces matériels connaît, pratiquement partout, une expansion rapide, et même ultra-rapide. Cette expansion se constate pour les radiorécepteurs, notamment à transistors, mais elle se constate bien davantage encore pour les téléviseurs, notamment pour les postes portatifs et les postes couleur. Il en va de même pour les électrophones et magnétophones de tous genres, et depuis peu pour les chaînes Hifi, tout comme, s'agissant de leurs éléments, pour les composants, et cela en dépit des à-coups enregistrés sur ce dernier marché. Il faut observer en second lieu que les constituants de ces équipements ont presque tous une valeur élevée pour un faible volume et un poids souvent négligeable; ce qui signifie qu'ils sont aisément et économiquement transportables, même en avion, dans le monde entier. Enfin, une troisième observation est que l'essor de ces matériels électroniques s'accompagne d'un essor parallèle des fourni-

tures et échanges de services d'un pays à l'autre, quand ce n'est pas d'un producteur à l'autre. Nulle entreprise, apparemment, fut-elle de l'envergure de Philips ou de Matsushita pour n'en citer que deux, ne saurait prétendre couvrir efficacement dans son ensemble la gamme extraordinairement variée des équipements offerts aujourd'hui tant aux professionnels qu'au grand public.

Ainsi peut-on voir des constructeurs de la réputation de Grundig ou de Sony incorporer, sans s'en cacher, des platines allemandes Dual ou britanniques Garrard (ou BSR) dans leurs chaînes Hifi. Matsushita ne fabrique pas plus que beaucoup d'autres constructeurs ses propres composants. Philips ne fabrique pas les bandes magnétiques destinées à ses magnétophones. Une certaine spécialisation apparaît donc : même puissant, un fabricant ne peut pas réussir simultanément dans les amplis, les tuners, les platines, les têtes magnétiques et les enceintes. Dans 80 ou 90 % des cas, des mariages s'imposent, officiellement ou non.

Il s'ensuit que le concept de frontière a tendance à s'estomper singulièrement. Ainsi, nul ne trouvera extraordinaire que la compagnie allemande AEG-Telefunken, qui produit des téléviseurs Pal, demande à son confrère et concurrent français Thomson-Houston de fabriquer, sous marque allemande, des téléviseurs Secam destinés au marché français et dont la vente est présentement insuffisante pour justifier le lancement d'une chaîne de fabrication en Allemagne. A charge de revanche, selon toute vraisemblance.

Dans un tel labyrinthe, les professionnels admettent qu'eux-mêmes finissent par se perdre complètement. Tout au plus est-il possible de recenser quelques unes des formules possibles de collaboration interentreprise. Ce peut être l'achat pur et simple de pièces ou d'éléments, ou de sous-ensembles, sans autre liaison que celle de fournisseur à client. Ce peut être aussi la fabrication sous licence, selon les accords classiques en ce domaine. Ou l'échange de services technico-commerciaux, parfois officiel, mais plus souvent entouré de discrétion. Ou bien la sous-traitance, fort développée aux Etats-Unis comme au Japon et qui va de pair avec le développement du mouvement de concentration des entreprises. Ou encore la prise de participation, pouvant aller jusqu'à la prise de contrôle, etc ...

Dans l'état de mouvance permanente où se trouvent, dans tous les pays industrialisés, les activités liées à l'électronique, il est de plus en plus difficile d'y voir clair. Quoi de plus facile, d'ailleurs, que de rassembler dans un quelconque local les quatre ou cinq éléments constitutifs d'un téléviseur et d'y monter l'appareil ? Quoi de plus simple que "l'habillage" d'un châssis de récepteur, construit par d'autres, en se contentant de l'enfermer dans la boîte si élégamment appelée "ébénisterie" ? Il y a encore plus simple : la pose de l'étiquette ou de la plaque qui confère la marque, sans que le propriétaire de cette marque ait rien fabriqué du tout. Un jeu d'écritures, un coup de téléphone suffisent alors à donner au matériel d'un pays le passeport lui garantissant une autre nationalité ...

Tant que ces échanges de services, transformations diverses et arrangements publics ou secrets se déroulent à l'intérieur de la Communauté, rares sont ceux qui les jugent vraiment dignes d'attention. Du point de vue industriel, il ne se pose, semble-t-il, aucun problème particulier, même si, du point de vue du consommateur, les choses en viennent parfois à friser l'abus de confiance. Cette absence de réactions, sauf cas tout à fait particuliers, montre d'ailleurs que, sur ce point, l'Europe des Six est devenue, quoi qu'on dise, une réalité. Toute la situation ainsi décrite repose en effet, implicitement, sur cette notion nouvelle qu'au sein du Marché Commun c'est, pour tous, l'égalité des chances, la liberté de circulation des produits et des biens, la liberté d'acheter et de vendre, sans souci particulier de nationalité.

De fait, malgré les différences qui subsistent d'un pays de la Communauté à l'autre, il est vrai que le coût des matières premières, les salaires, les frais généraux deviennent, en gros, comparables; que les prix et la qualité des matériels tendent de plus en plus à s'homogénéiser. Encore, à l'intérieur de la Communauté, voit-on les choses au travers d'habitudes et de réflexes marqués parfois au coin du chauvinisme. Mais pour un Australien ou un Argentin, importe-t-il véritablement de savoir si sa Ford a été fabriquée en totalité en Allemagne, ou si elle a été montée en Belgique ? Si la marque allemande de magnétophones à laquelle il a accordé sa confiance revêt des matériels exclusivement produits en République Fédérale ? Rien n'est moins sûr. C'est sur la marque, et non sur le lieu exact de fabrication, que l'attention se porte. Au surplus, les Européens eux-mêmes n'ont pas d'illusions à se faire: dans un nombre grandissant de cas, ils ne connaîtront plus jamais l'origine précise des matériels qu'ils achètent. Finalement, le seul critère de leur choix sera la satisfaction plus ou moins vive qu'ils comptent retirer de leur acquisition.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LE PRESIDENT POMPIDOU ET L'EUROPE. - L'importante prise de position du Président Pompidou, au cours de sa conférence de presse du 21 janvier, sur l'avenir de l'intégration européenne a suscité à Bruxelles des "mouvements divers". Certes, chacun a noté la volonté du Président français de faire de l'Europe le thème prioritaire du chapitre de politique étrangère. D'ailleurs, la part de l'improvisation dans les propos de l'auteur sur ce sujet est restée modeste et, en fait, c'est une politique à long terme qui a été proposée.

Le Chef de l'Etat français a situé l'Union économique et monétaire dans sa véritable perspective, celle de l'Union politique, Personne jusqu'à présent n'avait donné autant de précisions sur ce grand dessein : nature du gouvernement européen, rapport avec l'"administration", rapports avec le Parlement Européen (devant qui le gouvernement européen serait responsable). Sur le ton posé et réaliste qui est le sien, M. Pompidou a admis qu'un jour il y aurait un gouvernement européen s'imposant aux Etats. Mais cette Europe politique sera une Confédération. Il est vrai que rares sont ceux qui croient encore - et M. Pompidou les a balayés en une phrase - que l'on puisse faire le saut, immédiatement, vers la Fédération.

A partir de cette évidence - car il y a ceci de remarquable chez M. Pompidou qu'il n'avance que des arguments s'imposant d'eux-mêmes - plusieurs conclusions logiques ont été tirées, et c'est là que l'on éprouve à Bruxelles quelques appréhensions. Ainsi, aucune décision importante ne pourra être prise à Bruxelles contre l'avis d'un Etat membre. C'est donc aux Etats, et aux Etats dans un accord unanime, que revient le seul pouvoir exécutif de la Communauté - ce qui signifie que le second pôle exécutif que constitue la Commission, aux termes du Traité, est passé par pertes et profits.

Derrière les félicitations adressées à la Commission et à son Président, nul ne s'y est trompé, il y a la constatation que celle-ci ne peut pas gouverner l'Europe, qu'elle ne peut être un Exécutif, et donc qu'elle est une "commission" ne pouvant détenir de pouvoirs (autres que ceux qu'elle a maintenant) que par une délégation du Conseil. (C'est d'ailleurs ce qui s'est fait pour la politique agricole commune). Il en découle que la Commission doit être responsable devant le Conseil de Ministres, c'est-à-dire le gouvernement européen, comme toute administration devant tout gouvernement. Or présentement, aux termes du Traité, qui en fait un Exécutif, elle est responsable devant l'Assemblée parlementaire de Strasbourg. On voit ici toute la différence entre Confédération et Fédération. Dans l'hypothèse de M. Pompidou, la Commission ne pouvant être un gouvernement, il

n'existe pas de lien entre elle et le Parlement. Au surplus, celui-ci ne sera un véritable Parlement que le jour où sera en place un gouvernement européen, dont le noyau déjà existant est le Conseil de Ministres.

Le débat fondamental est ainsi clairement posé cette fois, et il était devenu indispensable qu'il le soit. En effet, partout on est parfaitement conscient des implications politiques de l'Union économique et monétaire : la monnaie, c'est le gouvernement. Dès lors, il faut savoir où l'on va. On peut immédiatement s'engager dans la première étape de trois ans de l'Union parce qu'elle ne réclame pas de réformes institutionnelles : c'est ce que propose M. Pompidou. Mais il faut être conscient qu'ensuite tout deviendra politique. Il n'est pas utile de préciser dès maintenant ce que sera au stade final, sur le plan institutionnel, l'Union économique et monétaire. Mais il est en tout cas exclu, selon la France, que l'on établisse les bases d'un pouvoir supranational indépendant du Conseil de Ministres (c'est-à-dire du futur gouvernement européen).

Ainsi sait-on désormais à quoi s'en tenir, à la veille du Conseil capital qui se tiendra le 8 février sur l'Union économique et monétaire. Le champ des ambiguïtés possibles est maintenant sérieusement restreint. Reste à savoir comment réagiront les autres gouvernements. Il ne fait pas de doute que le Président français s'est dans une large mesure adressé à Willy Brandt. De la réponse de celui-ci dépendra l'issue de la prochaine session du Conseil. De toute façon, c'est donc à la fin de la première étape de l'Union économique et monétaire que se dessineront les contours de l'Europe politique. Avec la Grande-Bretagne, si tout se passe dans l'ordre.

LES RELATIONS CEE-ETATS-UNIS. - Les problèmes que pose l'évolution de ces relations ont marqué l'activité européenne la semaine dernière. Conduite par M. Philip Trezise, Secrétaire adjoint à l'économie, une délégation américaine a séjourné à Bruxelles les 18 et 19 janvier afin de poursuivre les contacts "réguliers" établis de part et d'autre de l'Atlantique. Par ailleurs, Rolf Dahrendorf, membre de la Commission chargé des Affaires Extérieures, a prononcé à Luxembourg, devant le Parlement Européen, un discours important dans lequel il a refuté les critiques américaines à l'égard de la Communauté, notamment en matière agricole.

Ces critiques, depuis le temps qu'elles sont renouvelées, à intervalles réguliers, par l'Administration de Washington, on les connaît dans leurs moindres détails : le Marché Commun, et notamment l'Europe Verte, est super-protectionniste; en même temps, il mène une politique d'exportation agressive qu'unit au développement du commerce des Etats-Unis; les subventions à l'exportation de céréales sont beaucoup trop élevées. Aussi bien, on a été jusqu'à imaginer à Washington de réclamer une baisse des prix en Europe; apparemment, une telle demande n'a pas été nettement formulée par M. Ph. Trezise (elle n'aurait d'ailleurs aucune chance d'aboutir). Toutefois, la délégation américaine a insisté pour que les revenus des paysans soient fonction de leur productivité. Elle a également

fait valoir que la nouvelle organisation du marché commun du tabac risque de léser de manière sensible les exportateurs américains. Enfin, elle a confirmé les reproches de Washington à propos des accords préférentiels avec les pays du Bassin méditerranéen, car ces accords gêneront les exportations américaines d'agrumes. Sur ce point, les Etats-Unis ont cependant décidé de ne pas porter l'affaire devant le GATT à Genève (au titre de l'art. XXIII), mais d'en rester pour le moment au stade de la consultation bilatérale avec la Communauté (art. XXII).

La délégation américaine a également examiné avec la Commission les moyens de mettre fin à la "guerre des poulets" que se livrent les USA et la CEE à coups de subventions sur les marchés européens (notamment la Suisse). Les deux partenaires sont convenus que cette concurrence ruineuse, au profit de pays riches, n'est pas raisonnable et qu'il faut donc y mettre un terme.

Les inquiétudes américaines se sont accrues devant les perspectives d'élargissement du Marché Commun. Il est vrai que la préférence agricole communautaire établie sur un aussi large marché ne peut pas ne pas modifier les courants d'échange en défaveur des Etats-Unis. "Nous poserons en temps utile les questions que soulève l'élargissement", a affirmé M. Trezise. Il ne fait aujourd'hui plus de doute que les Etats-Unis se feront "payer" l'élargissement. Cela dit, on peut observer que la balance commerciale des Etats-Unis vis-à-vis de la CEE a marqué en 1970 un solde bénéficiaire de \$ 2 milliards, ce qui n'est pas si mal ...

La réponse de la Communauté aux Etats-Unis a été donnée par Rolf Dahrendorf à Luxembourg. L'orateur a notamment lancé un appel aux autres "grands" du commerce mondial (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Japon) pour qu'ils prennent, avec la CEE, de nouvelles mesures en vue de préserver la liberté des échanges internationaux. Citant de nombreux chiffres, il a remarqué que les échanges américains avec les Six ont triplé depuis 1958, enregistrant un accroissement plus important que partout ailleurs dans le monde, ce qui tend à prouver que la CEE n'est pas aussi protectionniste qu'on veut bien le dire à Washington. Même les exportations agricoles des Etats-Unis présentent de nouveau une tendance à l'accroissement depuis 1970. Dans les zones "préférentielles" de la CEE, les chiffres du commerce américain sont plus favorables que ceux de la Communauté. D'ailleurs, en dehors des questions commerciales, l'Europe apporte sa contribution à l'équilibre et à la paix dans le Bassin méditerranéen. M. Dahrendorf a encore noté que les préférences généralisées constituent une réponse supplémentaire aux critiques américaines et aux demandes légitimes des pays en voie de développement en ce qui concerne l'accès aux marchés industriels.

Pour ce qui est des rapports avec le Japon, que R. Dahrendorf a également évoqué, la Commission estime que les chances d'un accord commercial existent. Un rapport sur ce sujet lui a d'ailleurs été soumis le 21 janvier, où sont consignés les résultats de la première phase des négociations avec Tokyo.

NEGOCIATIONS AVEC L'IRLANDE ET LA NORVEGE. - Deux réunions au niveau des suppléants se sont tenues la semaine dernière à Bruxelles avec l'Irlande et la Norvège. Elles ont fait apparaître, en ce qui concerne le problème de la période de transition (notamment son aspect financier) que si l'Irlande est, comme le Danemark d'ailleurs, très proche des thèses communautaires, la Norvège en revanche partage les soucis de la Grande-Bretagne.

L'Irlande a confirmé son accord pour une période de transition unique de cinq ans (financement compris). Le désarmement industriel devrait s'effectuer en six étapes, du 1.1.73 au 1.1.78, au rythme suivant: 20 %, 15 %, 15 %, 15 %, 20 %, 15 %. Le rapprochement vers les prix agricoles s'effectuerait en cinq étapes, l'écart entre prix irlandais et prix de la CEE diminuant successivement d'un quart, d'un tiers, de deux cinquièmes et d'un demi pour être réduit à zéro au cours de la dernière étape. En ce qui concerne le financement, l'Irlande ne réclame ni délai supplémentaire, ni système différent de celui de la Communauté.

La Norvège, par contre, réclame une période de transition financière de cinq ans, prolongée par trois années de correctifs maintenant sa contribution à l'intérieur d'une marge très réduite de progression. Comme la Grande-Bretagne - et c'est l'élément le plus dangereux de l'affaire - elle souligne l'écart entre sa contribution selon les règles européennes (2,2 %) et sa part dans le produit brut de la CEE (1,7 %). Pourtant, à plusieurs reprises déjà, on a expliqué que fonder la répartition des dépenses sur le PNB est en contradiction totale avec toute la philosophie de la CEE (notamment la préférence communautaire et les ressources propres).

REUNION DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE. - Cette réunion s'est tenue les 25 et 26 janvier sous la présidence de M. Michel Cointat, le nouveau Ministre français. L'ordre du jour était essentiellement consacré à l'adoption des Règlements d'application nécessaires au fonctionnement du marché commun des produits de la pêche, à partir du 1er février. Mais un certain nombre d'autres textes "techniques" devaient également être discutés, en particulier celui qui a trait à l'amélioration du système de prix d'intervention pour la viande de porc.

NEGOCIATIONS COMMERCIALES AVEC L'ARGENTINE. - La première phase des négociations entre l'Argentine et la Communauté en vue de la conclusion d'un accord commercial non préférentiel s'est déroulée la semaine dernière à Bruxelles. La délégation de Buenos Aires a tenu à souligner les liens historiques unissant l'Europe et l'Argentine et sa volonté, dans le respect évidemment de tout ce qui a été modifié depuis des siècles, de renouer avec le vieux continent d'étroites relations. Rolf Dahrendorf, au nom de la Commission, a exprimé le souhait que les relations en cours d'élaboration avec l'Argentine puissent s'élargir à d'autres pays d'Amérique Latine.

C'est essentiellement aux problèmes posés à l'Argentine par ses exportations de viande qui ont été et que seront consacrées les négociations. Ces exportations représentent en effet la presque totalité du commerce extérieur argentin et sont donc vitales pour l'économie du pays. Trois questions doivent être résolues : (1) les exportations de viande congelée destinée à la transformation (diminution du prélèvement sous certaines conditions); (2) les exportations de viande congelée destinée à la consommation (contingent à droit nul de 22.000 tonnes, consolidé au GATT); (3) les exportations de viande réfrigérée (choix du prélèvement au départ ou à l'arrivée de la marchandise, en raison de la longueur du trajet).

Des progrès sensibles ont, semble-t-il, été accomplis sur les deux premiers points. D'autres sujets, notamment tarifaires, sont en discussion. Les débats vont se poursuivre en groupes de travail dans les semaines à venir, et la prochaine réunion plénière aura lieu avant deux mois. Les discussions ont toutes chances de se terminer favorablement. L'Argentine a en effet souligné nettement qu'elle ne demande pas la remise en cause de la politique agricole commune, mais que la Communauté doit comprendre qu'il s'agit, partout où cela est possible, d'en alléger les inconvénients.

LA YOUGOSLAVIE ET LA COOPERATION TECHNOLOGIQUE EURO-PEENNE. - La Yougoslavie a demandé à participer à la coopération technologique européenne par une lettre adressée au Conseil de Ministres des Six. Cette coopération réunit, outre les Six du Marché Commun, les quatre candidats à l'adhésion ainsi que la Suède, la Suisse, l'Autriche, l'Espagne et la Turquie. Le gouvernement de Belgrade précise qu'il fera connaître ultérieurement les secteurs de coopération qui l'intéressent plus particulièrement.

LA COMMUNAUTE DEVANT LA CRISE PETROLIERE. - La Commission estime que l'évolution récente de la situation dans le domaine de l'approvisionnement de la Communauté en pétrole brut devrait inciter les Etats membres à accélérer les travaux en vue de la mise sur pied d'une politique communautaire de l'énergie sur la base des principes qu'elle a énoncés dans sa Première orientation. Elle se félicite d'ailleurs des déclarations officielles faites dans ce sens dans plusieurs d'entre eux.

En ce qui concerne la situation actuelle sur le marché pétrolier de la Communauté, la Commission a entendu un large exposé de son Vice-Président Haferkamp, qui a souligné que les pays exportateurs de pétrole brut, organisés dans le cadre de l'O.P.E.P., n'ont fait que tirer les conséquences d'une situation créée : (1) par la tension sur le plan de l'offre provoquée par la fermeture du Canal de Suez, la fermeture subséquente du TAP-line et les augmentations du fret maritime qui s'en sont suivies; (2) l'accroissement, supérieur à ce qui avait été prévu, des besoins de pétrole dans tous les pays importateurs, et notamment ceux de la Communauté. Les sociétés pétrolières ont d'ailleurs elles-mêmes réagi en

procédant à des hausses notables de leurs prix, hausses qui ont atteint jusqu'à 100 % pour le fuel lourd et jusqu'à 70 % pour le fuel léger.

La solidarité des pays producteurs d'une part, et celle des grandes sociétés internationales de l'autre constitue un fait nouveau qui rend plus nécessaire que jamais une information réciproque aussi complète que possible entre Commission et Etats membres. Cette information, qui aboutit à une véritable concertation des Six, est d'ailleurs assurée à la pleine satisfaction de la Commission qui se rencontre chaque mois avec les experts pétroliers des gouvernements pour examiner la situation de l'approvisionnement. La récente crise a également démontré l'existence d'un échange d'informations et d'opinions très étroit entre la Communauté et les Etats-Unis, ce qui permet d'envisager l'évolution à court terme avec sérénité.

Les dernières consultations entre les Six ont permis de constater que le niveau des stocks actuellement disponibles dans la Communauté dépasse sensiblement le minimum de 65 jours de consommation courante - minimum qu'il est d'ailleurs fortement question de porter à 90 jours. Les négociations entre les pays producteurs et les sociétés pétrolières ne faisant que commencer, il est difficile de se faire une idée de leurs conséquences possibles. Les experts de Bruxelles pensent que l'incidence de l'augmentation escomptée du prix du brut pourrait se situer entre \$ 2 et 4 à la tonne. Etant donné cependant que cette hausse a déjà été partiellement anticipée par les récentes augmentations pratiquées par les compagnies, l'évolution ultérieure des prix dépendra largement de l'évolution du marché des frets maritimes et du développement de la demande.

E U R O F L A S H

- P. 14 - AMEUBLEMENT - Allemagne: SVENSKA TÄNDSTICKS prend le contrôle de H. ROTTMANN MÖBELFABRIK.
- P. 14 - ASSURANCES - Pays-Bas: LE MONDE s'installe à Rotterdam.
- P. 14 - AUTOMOBILE - Allemagne: RENAULT prend le contrôle de NORDDEUTSCHE FAHRZEUG. Belgique: Création de RENAULT INDUSTRIE BELGIQUE. Espagne: Les accords VAN HOOL & FILS/BARREIROS DIESEL.
- P. 15 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: KASPAR BAU- & VERWALTUNGS est à capital néerlandais. France: I. D. C. GROUP LTD s'installe à Paris; E. HETKAMP s'installe à Strasbourg; Association franco-luxembourgeoise dans INTERNATIONAL ANIMATION CONSTRUCTION; POLIET & CHAUSSON prend le contrôle de ARNAUD FRERES.
- P. 16 - CHIMIE - Allemagne: NITTO DENKI KOGYO s'installe à Düsseldorf, et AKZO à Wuppertal; Simplification des intérêts de AGA; N. M. WARBURG, BRINCKMANN, WIRTZ & C° devient actionnaire de BEIERSDORF. Belgique: RESARM est filiale de PERMALI; BAYER réorganise son contrôle sur VITRO et développe sa filiale d'Anvers. France: AKZO prend le contrôle indirect de LES AEROSOLS FRANCAIS; Les apports de CIE DES EAUX & DE L'OZONE à TRAILIGAZ. Grande-Bretagne: Association anglo-allemande dans CHAS. PAGE (INTERNATIONAL). Pays-Bas: RICHARDSON MERREL s'installe à Curaçao.
- P. 20 - COMMERCE - France: GRANDS MAGASINS DES LOISIRS passe sous le contrôle de DOCKS DE FRANCE.
- P. 20 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: Création de ITT GESELLSCHAFT FÜR BETEILIGUNGEN. Grande-Bretagne: COLE ELECTRONICS passe sous le contrôle de SIEMENS.
- P. 20 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: B. & B. TRAILERS s'installe à Essen, et SOLYVENT-VENTEC à Neuss; POCLAIN développe sa filiale de Gross Gerau; ABEX simplifie ses intérêts; JOSEPH LUCAS réorganise son contrôle sur GIRLING BREMSSEN; HESSISCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE devient actionnaire de WIBAU MATTHIAS & C°. France: PROCOMO (FRANCE) est filiale de ROKU ROKU SANGYO; I. M. V. -ADRIA CARAVAN FRANCE est d'origine yougoslave; BALLY MANUFACTURING s'installe à Paris; Association franco-norvégienne dans TECHNIQUES THERMIQUES & AERAULIQUES; CARL SCHENCK MASCHINENFABRIK transforme en filiale sa succursale de Geispolsheim/Bas Rhin; CORMAT devient filiale de MATERMACO; Les apports de DELATTRE LEVIVIER à CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE DE BEZONS. Grande-Bretagne: DECORA KAMERAWERK

ouvre une succursale à Kelvedon-Colchester/Essex. Italie: AMERICAN STANDARD développe sa filiale de Milan. Luxembourg: Une filiale de portefeuille pour EHRHARDT & SEHMER. Pays-Bas: RUBERY OWEN-ROCKWELL ouvre une succursale à Helmond. USA: Association franco-américaine dans MEYER-SIDEL.

- P. 24 - EDITION - Allemagne: HANDELSBLATT se défait de ses intérêts dans ECON VERLAG. France: CHAPPELL & C° fusionne trois filiales.
- P. 25 - ELECTRONIQUE - France: HONEYWELL BULL cède certaines fabrications à AUSSEDAT-REY. Pays-Bas: COM-SHARE (CANADA) s'installe à Amsterdam. USA: OCE-VAN DER GRINTEN prend le contrôle de I.C.P. INC.
- P. 26 - ENGINEERING - France: Les accords CIE ELECTRO-MECANIQUE/CREUSOT LOIRE.
- P. 26 - FINANCE - Allemagne: BANK FINANCIA passe sous le contrôle d'A.B.C. BANK; Création de DEUTSCHE FACTORING GmbH & C°; DRESDNER BANK se défait de ses intérêts dans DEUTSCHE CENTRALBODENKREDIT. Australie: BANQUE WORMS et PHILADELPHIA NATIONAL BANK deviennent actionnaires d'AUSTRALIAN FINANCE & INVESTMENT. Espagne: CREDIT DU NORD ouvre une succursale à Madrid. France: CREDIT FACTORING INTERNATIONAL appartient à NATIONAL WESTMINSTER BANK; BANQUE ROBINSON prépare l'ouverture d'une succursale à Paris. Italie: PEAT, MARWICK, MITCHELL ouvre une succursale à Turin. Luxembourg: Créations de PUTNAM INTERNATIONAL FUND, d'ATLANTIQUES FLEXIBLE TRUST, de CLODICA et de KARIMER. Nouvelle Calédonie: NEOCALEDONIENNE DE DEVELOPPEMENT & DE PARTICIPATION est filiale de BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS et est chargée de créer, en association avec BANK OF AMERICA, la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS DE NOUVELLE CALEDONIE. Pays-Bas: NILLMIJ. prend 5 % dans SLAVENBURG'S BANK.
- P. 29 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: L. MARBURGER est à capital danois; LOISEAU s'installe à Merzig; BIRRAC se défait de ses intérêts dans HAAKE-BECK BRAUEREI.
- P. 29 - METALLURGIE - Espagne: Association franco-espagnole dans EUROPEA DE RECUPERACION & SERVICIOS. France: CHAUFFAGE INDUSTRIEL BAECKER est à capital allemand. Luxembourg: SOFIDAL est d'origine belge. Pays-Bas: ALUFIN et FINALU sont filiales indirectes de STE POUR L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM; Association BRITISH OXYGEN/SMIT NIJMEGEN ELECTRO-TECHNISCHE FABRIEKEN; BLIKEMBA passe sous le contrôle de WED. J.T. NUMANS. Suisse: FRANK & SCHULTE développe sa filiale d'Aigle/Vaud.
- P. 31 - PETROLE - Allemagne: DEUTSCHE TEXACO absorbe REGENT OEL. Irlande: Association anglo-allemande dans EIREOIL.

- P. 31 - PLASTIQUES - Allemagne: MANUFACTURE PROVENCALE DE MATIERES PLASTIQUES développe sa filiale de Kehl; PLEYEL PLASTIQUES DE LOUVIERS s'installe à Nieder Eschbach.
- P. 32 - PUBLICITE - Belgique: Une concentration donne naissance à DENKENS & ID. France: HAVAS CONSEIL transforme son Département "Relations publiques" en filiale. Pays-Bas: Une concentration donne naissance à DATA RECLAME & MARKETING. Suisse: Association germano-franco-italienne dans WILKENS PUBLINTER-TEC. USA: Projet d'implantation de ADMENTING.
- P. 33 - TEXTILES - Allemagne: SCHULTE & DIECKHOFF développe EUROVIA TEXTIL; VORWERK & C° fusionne deux filiales. France: DOLLFUS MIEG absorbe COMMERCIALE & FINANCIERE WALLAERT FRERES. Italie: GODDE BEDIN prend 50 % dans TENDAGGIMANTEA; Concentration au profit de CALZA BLOCH. Suisse: ANDRE COURREGES ouvre une succursale à Genève; NORIDEM appartient indirectement à TRENTESAUX-TOULEMONDE.
- P. 34 - TOURISME - USA: "HOLLAND AMERICA LINIE" prend le contrôle de WESTOURS.
- P. 35 - TRANSPORTS - Allemagne: Association germano-suédoise dans PRINZENLIEN SCHIFFAHRTS; DEUTSCHE AFRIKA-LINIEN prend 25 % dans ULRICH HARMS. Espagne: Un accord WINNIC HOLLAND/COMERCIAL ABENGOA. Pays-Bas: Collaboration néerlandais-britannique au sein de MGS CONTAINER TRANSPORT. USA: SCHENKER & C° ouvre une succursale à New York.
- P. 36 - VERRE - Allemagne: Concentration au profit de TETTAUER GLASHÜTTENWERKE. Grande-Bretagne: Les accords CERAVER/DOULTON INSULATORS.
- P. 36 - DIVERS - Allemagne: Une concentration donne naissance à SPIEFAGRO (négoce de jouets). France: L'Etat se défait de son contrôle sur UNION GENERALE CINEMATOGRAPHIQUE (distribution de films); SERVICE HORN (services en matière d'emballage) est à capital allemand. Luxembourg: BENE-LUX AMUSEMENT (jeux électriques) est à capital belge.
-

- P. 31 - PLASTIQUES - Allemagne: MANUFACTURE PROVENCALE DE MATIERES PLASTIQUES développe sa filiale de Kehl; PLEYEL PLASTIQUES DE LOUVIERS s'installe à Nieder Eschbach.
- P. 32 - PUBLICITE - Belgique: Une concentration donne naissance à DENKENS & ID. France: HAVAS CONSEIL transforme son Département "Relations publiques" en filiale. Pays-Bas: Une concentration donne naissance à DATA RECLAME & MARKETING. Suisse: Association germano-franco-italienne dans WILKENS PUBBLINTER-TEC. USA: Projet d'implantation de ADMENTING.
- P. 33 - TEXTILES - Allemagne: SCHULTE & DIECKHOFF développe EUROVIA TEXTIL; VORWERK & C° fusionne deux filiales. France: DOLLFUS MIEG absorbe COMMERCIALE & FINANCIERE WALLAERT FRERES. Italie: GODDE BEDIN prend 50 % dans TENDAGGIMANTEA; Concentration au profit de CALZA BLOCH. Suisse: ANDRE COURREGES ouvre une succursale à Genève; NORIDEM appartient indirectement à TRENTESAUX-TOULEMONDE.
- P. 34 - TOURISME - USA: "HOLLAND AMERICA LINE" prend le contrôle de WESTOURS.
- P. 35 - TRANSPORTS - Allemagne: Association germano-suédoise dans PRINZENLIEN SCHIFFAHRTS; DEUTSCHE AFRIKA-LINIEN prend 25 % dans ULRICH HARMS. Espagne: Un accord WINNIC HOLLAND/COMERCIAL ABENGOA. Pays-Bas: Collaboration néerlandais-britannique au sein de MGS CONTAINER TRANSPORT. USA: SCHENKER & C° ouvre une succursale à New York.
- P. 36 - VERRE - Allemagne: Concentration au profit de TETTAUER GLASHÜTTENWERKE. Grande-Bretagne: Les accords CERAVER/DOULTON INSULATORS.
- P. 36 - DIVERS - Allemagne: Une concentration donne naissance à SPIEFAGRO (négoce de jouets). France: L'Etat se défait de son contrôle sur UNION GENERALE CINEMATOGRAPHIQUE (distribution de films); SERVICE HORN (services en matière d'emballage) est à capital allemand. Luxembourg: BENELUX AMUSEMENT (jeux électriques) est à capital belge.
-

AMEUBLEMENT

(597/14) Le groupe SVENSKA TÄNDSTICKS A/B-SWE-DISH MATCH de Jönköping (cf. n° 576 p.36) a renforcé ses intérêts en République Fédérale dans l'industrie du meuble en reprenant - au profit de sa filiale de Melle STAR-MOBEL WERK GmbH (cf. n° 539 p.19) - les activités industrielles à Herdorf de la firme de meubles de cuisine H. ROTTMANN MÖBELFABRIK.

Grossie de cette nouvelle affaire, STAR-MOBEL, qui avait déjà acquis en 1969 le contrôle de l'entreprise GEBR. KRUSE MÖBELFABRIK (Melle), escompte pour 1971 un chiffre d'affaires supérieur à DM. 10 millions.

ASSURANCES

(597/14) Membre à Paris du groupe qu'anime M. Noël Chegaray (cf. n° 591 p.36), la compagnie LE MONDE-STE D'ASSURANCE ANONYME A PRIMES FIXES SUR LA VIE HUMAINE (cf. n° 550 p.18) a formé à Rotterdam une filiale "Vie" à 50 %, LEVENSVERZEKERING MIJ. "DE WERELD" N.V. (capital de Fl. 5 millions), présidée par M. Jacques J. Bart Fanoy.

Elle a pour associées à parité les compagnies d'Amsterdam VERZEKERING MIJ. SCHIEDAM VAN 1806 N.V. (groupe NORWICH UNION FIRE INSURANCE C° LTD de Norwich/Ches. - cf. n° 479 p.19) et de Zevenaar VERZEKERING MIJ SATURNUS N.V. (groupe RAIFFEISEN- & VOLKSBANKEN VERSICHERUNG-ALLGEMEINE VERSICHERUNGSAG de Wiesbaden - cf. n° 556 p.17).

AUTOMOBILE

(597/14) La filiale à Brühl DEUTSCHE RENAULT AUTOMOBIL GESELLSCHAFT KG (cf. n° 550 p.21) de la REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. n° 596 p.15) s'est assurée le contrôle à Brême de la firme NORFAG-NORDDEUTSCHE FAHRZEUG GmbH, propriété jusqu'ici pour moitié de la BANKHAUS NEELMEYER AG (Brême) et du groupe d'Essen RHEINSTAHL-RHEINISCHE STAHLWERKE AG (à travers sa filiale de Hanovre-Linden RHEINSTAHL HANOMAG AG - cf. n° 591 p.29).

Dirigée par MM. H.O. Keseberg et Willi Büchner, NORFAG (capital de DM. 1,2 million) réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 20 millions, possède des succursales à Oslebshausen et Sulingen/Hann. et est spécialisée dans l'importation, distribution, maintenance et réparation de camions et véhicules lourds.

(597/15) Le constructeur belge de carrosseries d'autocars et véhicules industriels VAN HOOL & FILS Sprl de Koningshooikt/Anvers (cf. n° 595 p.13) a acquis, au prix de Pts 250 millions, du groupe CHRYSLER CORP. de Detroit/Mich. (cf. n° 595 p.15) l'usine de cars exploitée en Espagne (Saragosse) par sa filiale BARREIROS DIESEL SA de Madrid (cf. n° 574 p.15). Le groupe américain continuera cependant à approvisionner cette usine en moteurs et pièces détachées.

(597/15) Le groupe RENAULT SA (cf. supra) a constitué une nouvelle filiale industrielle en Belgique, RENAULT INDUSTRIE BELGIQUE SA (Haren) au capital de FB. 330 millions. Celle-ci reprendra la gestion de l'usine de montage de Haren de la MODIAR-SA DE MONTAGE & DISTRIBUTION DES AUTOMOBILES RENAULT d'Anderlecht-Bruxelles (cf. n° 391 p.23), qu'elle absorbera ultérieurement.

Cette unité, qui monte quelque 118.000 véhicules/an (R4, R6 et R8), verra sa capacité portée à 150.000 véhicules/an en 1973, après un investissement de FB. 800 millions. Sa production est destinée à l'UEBL - où elle est distribuée par la filiale RENAULT BELGIQUE LUXEMBOURG SA (Etterbeek-Bruxelles, avec succursales à Luxembourg, Liège et Charleroi) - aux Pays-Bas (RENAULT NEDERLAND N.V. d'Amsterdam, avec succursales à La Haye et Eindhoven), à la République Fédérale (DEUTSCHE RENAULT AUTOMOBIL GES. KG de Brühl, avec 9 succursales dont une récemment ouverte à Düsseldorf), à l'Italie (RENAULT ITALIA SpA de Milan) et à la Yougoslavie.

RENAULT est largement implanté en Belgique avec notamment la SOCOMARE SA de Bruxelles (négoce de machines agricoles), la DIAC BELGE SA de Vilvorde-Bruxelles (financement de ventes à crédit) et la C.A.T. BELGE SA d'Anderlecht-Bruxelles (transports par route, fer, eau ou air des véhicules "Renault").

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(597/15) Présent depuis 1970 avec une filiale à Bruxelles, DESIGN & CONSTRUCTION EUROPE SA (cf. n° 551 p.18), le groupe britannique de conception, promotion et réalisation d'ensembles immobiliers à usage industriel et commercial I.D.C. GROUP LTD (Stratford-upon-Avon) l'est aussi maintenant à Paris avec la firme I.D.C.O.-INGENIEURS D'ETUDES & DE CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES SA (capital de F. 100.000), que préside M. Ernst Peter Rogowski.

(597/15) L'entreprise allemande de bâtiment, travaux publics et matériaux de construction E. HEITKAMP GmbH (Wanne-Eickel) a pris pied en France avec l'installation d'une filiale à Strasbourg, ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS E. HEITKAMP FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. R. Heitkamp, son propre gérant.

La fondatrice réalise avec 7.200 personnes un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 200 millions.

(597/16) Le groupe néerlandais de génie civil MELCHIOR VERENIGDE BEDRIJVEN N.V. - coiffé par le holding de Maastricht MELCHIOR HOLDING MIJ. N.V. (cf. n° 575 p.15) - a installé à Cologne une filiale de portefeuille, industrielle et commerciale, KASPAR BAU- & VERWALTUNGS GmbH (capital de DM. 5 millions), dirigée par M. Léon Noël Melchior.

MELCHIOR HOLDING avait déjà de nombreux intérêts à Cologne : MELCHIOR BAU- & VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH (cf. n° 391 p.19), KASPAR BAUGESELLSCHAFT mbH (cf. n° 114 p.11) avec sa filiale HALMENTOR GAASTRONOMIE GmbH (100 %), GARAGEHAUS HOHENZOLLERNRING GmbH (70 %), AHRENDT GmbH (50 %), etc...

(597/16) La compagnie de portefeuille FRANLUX SA de Luxembourg a participé pour 25 %, aux côtés notamment de la famille Faye (Paris) pour 45 %, à la création à Paris de la société de promotion immobilière INTERAC-INTERNATIONAL ANIMATION CONSTRUCTION SA (capital de F. 100.000), que préside M. Michel Faye.

(597/16) Affiliée notamment aux groupes ETS SELLIER LEBLANC SA (Bourg-la-Reine/Hts-de-Seine) et CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS de Paris (à travers l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA), la compagnie cimentière de Paris POLIET & CHAUSSON SA (cf. n° 592 p.20) s'est assurée à Marseille le contrôle à 75 % de la firme ETS ARNAUD FRERES SA (capital de F. 1,2 million).

Présidée par M. Fernand Arnaud, celle-ci, qui est spécialisée dans le négoce de matériaux de construction (produits de revêtement, matériaux d'isolation et d'étanchéité, canalisation, appareils sanitaires, etc...), réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 40 millions, celui de POLIET & CHAUSSON s'étant établi en 1970 à F. 384 millions.

CHIMIE

(597/16) Spécialiste à Osaka de résines, laques, enduits, plastifiants et isolants pour industrie électrique et électronique notamment, la société NITTO DENKI KOGYO K.K. a installé à Dusseldorf une filiale commerciale, NITTO ELECTRIC INDUSTRIAL (EUROPE) GmbH (capital de DM. 200.000), dirigée par MM. Jinzo Sano et Masatake Hiramoto.

(597/16) Le groupe chimique et textile néerlandais AKZO N.V. (Arnhem) a créé en République Fédérale, auprès de sa filiale GLANZSTOFF AG de Wuppertal (cf. n° 564 p.38), une filiale sous son nom (capital de DM. 20.000), chargée, sous la direction de M. Joachim von Wussow, de la coordination et de la gestion de ses intérêts chimiques dans le pays.

(597/17) Membre du groupe d'assurances de Paris L'ABEILLE SA (cf. n° 590 p.16) - directement et à travers la compagnie LA BAKELITE SA de Bezons/Hts-de-Seine (cf. n° 461 p.22) - l'entreprise de transformation du bois par imprégnation de résines synthétiques (pour en faire un matériau d'isolation électrique) PERMALI SA de Nancy (cf. n° 331 p.25) s'est donnée une filiale industrielle à Bruxelles, RESARM SA (capital de FB. 15,7 millions), dans laquelle elle a pour partenaire (14,3 %) l'UNION POUR LE FINANCEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL-UFINEX SA de Paris (cf. n° 540 p.35).

A l'étranger, la fondatrice dispose de filiales commerciales en Grande-Bretagne, PERMALI LTD (Gloucester) et SAPICO LTD (Londres), en Espagne, PROMEDA-PERMALI SA, et aux Etats-Unis PERMALI INC. (Mount Pleasant).

(597/17) Filiale chimique du groupe HUGO STINNES AG de Mülheim (cf. n° 585 p.44), l'entreprise BRENNTAG GmbH (cf. n° 531 p.23) a pris pied à Londres avec la création, en association paritaire avec l'entreprise de distribution et conditionnement de produits chimiques CHARLES PAGE & C° LTD, de la société CHAS. PAGE (INTERNATIONAL) LTD (capital de £ 4.000), dirigée par MM. Heinz Bohlen, H. Gadegaard, Stanley C. Brown, A.C. Cave et M.H. Wheeler.

(597/17) Le groupe suédois de gaz industriels AGA A/B de Lidingö (cf. n° 590 p.24) a rationalisé ses intérêts en République Fédérale en fusionnant sa filiale (96 %) de Hambourg HANSEATISCHE AGA GAS GmbH (cf. n° 566 p.28) avec la firme associée de Berlin AUTOGEN GASACCUMULATOR GmbH. Celle-ci (succursales à Düsseldorf et Duisburg), que dirige M. Carl Johan Angström, a en conséquence porté son capital à DM. 16,2 millions, transféré son siège à Hambourg et créé une filiale, AGA GAS GmbH (Hambourg), qui gèrera, sous la direction de M. Kare Moe, les actifs apportés par HANSEATISCHE AGA GAS.

(597/17) Liée au groupe S.G. WARBURG & C° LTD de Londres (cf. n° 581 p.35), la banque de Hambourg M.M. WARBURG, BRINCK-MANN, WIRTZ & C° (cf. n° 549 p.31) a pris une importante participation minoritaire à Hambourg dans la compagnie de produits chimiques, cosmétiques, chimico-pharmaceutiques et pansements BEIERSDORF AG (cf. n° 573 p.32).

Connue notamment pour ses marques "Nivéa", "Atrix", "8 x 4", "Tesa" et "Hansaplast", celle-ci (capital de DM. 67,2 millions), qui était affiliée jusqu'ici au groupe d'assurances ALLIANZ VERSICHERUNGS AG (Berlin et Munich), possède sous son nom un grand nombre de filiales à l'étranger : Le Plessis-Robinson/Hts-de-Seine (anc. TESA SA), Milan, Amsterdam, Schaerbeek-Bruxelles, Bâle, Vienne, Madrid, Stockholm, etc. . .

(597/18) Le groupe de Leverkusen FARBENFABRIKEN BAYER AG (cf. n° 583 p.39) a transféré son contrôle sur la firme belge de produits chimiques inorganiques VITRO N.V. de Bruges (cf. n° 534 p.21) à sa filiale de Cologne BAYER RICKMANN GmbH, dont le capital a été porté à DM. 15 millions et la direction confiée au Dr. Paul Helmer. Spécialisée dans les émaux et matières de base et colorants pour émaux, celle-ci est l'ancienne DR. RICKMANN & RAPPE KG de Köln-Kalk (cf. n° 532 p.23), passée début 1970 sous le contrôle du groupe.

Toujours en Belgique, ce dernier prépare une expansion de sa filiale BAYER ANTWERPEN N.V. (cf. n° 551 p.18) - qui s'est associée dernièrement au groupe ROYAL DUTCH SHELL (Rotterdam) au sein d'une filiale paritaire à Anvers, BAYER-SHELL YSOCYANATES N.V., pour la fabrication d'isocyanates pour mousses dures et douces (cf. n° 540 p.19) - portant notamment sur : 1°) la construction d'une nouvelle usine de polyester à Anvers; 2°) le triplement de sa capacité de production d'acide sulfurique.

(597/18) Respectivement filiale (50,1 %) et affiliée (24,39 %) de la CIE GENERALE DES EAUX SA de Paris (cf. n° 547 p.23), les entreprises TRAILIGAZ-STE INDUSTRIELLE DU TRAITEMENT DES LIQUIDES & DES GAZ SA (La Courneuve/Seine-St-Denis) et CIE DES EAUX & DE L'OZONE SA de Paris (également affiliée pour 29,07 % à la STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA - cf. n°s 225 p.18 et 587 p.32) ont regroupé leurs activités de fabrication d'appareils d'ozonisation : la seconde a fait apport de son Département spécialisé à la première, dont le chiffre d'affaires annuel avoisinera désormais F. 17 millions.

(597/18) Membre depuis peu (cf. n° 544 p.22) du groupe néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. supra p.16), la manufacture française de vernis, couleurs et peintures ASTRAL-STE DE PEINTURES, VERNIS & ENCRE D'IMPRIMERIE SA (Paris) s'est assurée, en association avec sa filiale STE PYRALINE SA (Créteil/Val-de-Marne), le contrôle quasi-absolu à Villeneuve-sur-Eure/Eure & Loire de l'entreprise de fabrication d'aérosols - destinés notamment au conditionnement des produits chimiques - LES AEROSOLS FRANCAIS SA (capital de F. 0,7 million).

Forte de 30 employés, celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 3,5 millions.

(597/18) Le groupe chimico-pharmaceutique de New York RICHARDSON MERREL INC. (cf. n° 573 p.32) s'est donnée une filiale financière à Curaçao/Antilles Néerlandaises, RICHARDSON-MERREL OVERSEAS FINANCE N.V. (capital de \$ 100.000).

COMMERCE

(597/19) Le groupe de supermarchés DOCKS DE FRANCE SA de Paris (cf. n° 535 p.21) a repris au groupe TRIGANO VACANCES SA (cf. n° 580 p.48) une partie de sa participation dans leur filiale paritaire STE DES GRANDS MAGASINS DES LOISIRS SA (Antony/Hts-de-Seine) au capital de F. 2 millions, créée début 1969 (cf. n° 504 p.21). Celle-ci exploite à Coignières/Yvelines un magasin de grande surface à l'enseigne "SUMA".

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(597/19) Le groupe de Berlin et Munich SIEMENS AG (cf. n° 596 p.24) négocie un renforcement de sa position commerciale en Grande-Bretagne - une filiale, SIEMENS (UNITED KINGDOM) LTD (Brentford), directement contrôlée par le holding de Zurich SIEMENS EUROPA BETEILIGUNGEN AG - avec la prise du contrôle de la filiale COLE ELECTRONICS LTD (Croydon/Surrey) du groupe R.H. COLE LTD (cf. n° 490 p.22). Cette affaire, qui assure déjà notamment la représentation de ses composants électriques et électroniques, sera ensuite transformée en "Division".

(597/19) Le groupe I.T.T. -INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. de New York (cf. n° 591 p.37) a entrepris de réorganiser l'essentiel de ses intérêts en République Fédérale autour d'une nouvelle filiale de portefeuille, ITT GESELLSCHAFT FÜR BETEILIGUNGEN mbH (Francfort) au capital de DM. 400 millions. Dirigée par M. H. Sammel, R. Berger, E.G. Chares, G. Danert et H. Stracke, celle-ci coiffera notamment les filiales ou affiliées CANNON ELECTRIC GmbH (Bentelsbach), DEUTSCHE ITT INDUSTRIES GmbH (Freiburg i. Br.), DEUTSCHE ITT HANDELS GmbH (Hannover), DRÄGER G.C. REGELLUNGS-TECHNIK GmbH (Essen) et ALFRED TEVES GmbH (Francfort).

Une partie des intérêts du groupe américain n'est pas affectée par cette opération : il s'agit notamment de la filiale S.E.L. -STANDARD ELEKTRIK LORENZ AG de Stuttgart (cf. n° 576 p.23) au capital récemment élevé à DM. 207 millions, ainsi que des filiales ou affiliées dans le secteur de l'alimentation et celui des services.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(597/20) Les liens unissant l'entreprise métallurgique et mécanique norvégienne SPIRO A/S de Cjovik (cf. n° 487 p.29) à la compagnie française DAVUM SA de Villeneuve-la-Garenne/Hts-de-Seine (cf. n° 588 p.34) ont été renforcés avec la création en commun en France de la société de traitement de l'air dans les immeubles d'habitation, commerciaux ou industriels TECHNIQUES THERMIQUES & AERAULIQUES-TTA Sarl (Ivry/Val-de-Marne) au capital de F. 170.000. Les deux partenaires ont chacune - à travers leurs filiales respectives AMBROISE INVESTISSEMENT SA (Villeneuve-la-Garenne) et SPIRO INVESTMENT SA (Fribourg/Suisse) - une participation de 17,6 % dans la nouvelle affaire, aux côtés notamment de M. Michel Bourdes (gérant), actionnaire pour 47 %.

DAVUM, qui est affiliée pour 20 % chacun aux groupes CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA, MARINE FIRMINY SA et SIDELOR-MOSELLANE SA, était déjà associée - à travers sa filiale STE DE GESTION IMMOBILIERE D'ETUDES & DE PARTICIPATIONS SA - à SPIRO INVESTMENT au sein de la firme COFRATOL (Vitry s/Seine), qui assure la représentation des machines pour le travail des tôles d'acier, le cintrage des tubes, etc... de l'entreprise norvégienne.

(597/20) Filiale aujourd'hui paritaire - après l'avoir été 80/20 - de la CIE FINANCIERE LESIEUR SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. n° 590 p.21) et de la CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON, la firme de conception de machines d'emballages plastiques (notamment bouteilles) SIDEL SA du Havre/Seine Mme (cf. n° 583 p.28) a donné suite à son projet d'implantation aux Etats-Unis : en association paritaire avec la compagnie GEO MEYER MANUFACTURING CORP. de Milwaukee/Wisc. (Division du groupe A.T.O. INC. de Cleveland - cf. n° 585 p.28), elle y a formé la société MEYER-SIDEL CORP. (Newton/Mass.). Présidée par M. J.P. Lemaigre Dubreuil (président de SIDEL) et dirigée par MM. Peter Wyllie (GEO MEYER) et Jean-Pierre Mengeot (SIDEL), celle-ci a pour objet la commercialisation et la maintenance des machines de sa fondatrice française.

SIDEL qui a réalisé en 1970 avec 400 personnes un chiffre d'affaires de F. 50 millions, a confié la fabrication de ses machines en France à la STE INDUSTRIELLE MEYER DUMORE-PONT-A-MOUSSON SA de Bry-sur-Marne et Arbouans/Doubs (filiale commune des groupes SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA et A.T.O. INC.) et à la SEVA-STE D'ETUDES VERRIERES APPLIQUEES SA de Neuilly (filiale de SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON).

(597/21) Animée par M. B.P. Jenks et membre à Leamington Spa/Warwicks, du groupe BULLOUCH SECURITIES LTD (Manchester), la firme britannique de châssis de remorques, accouplements, essieux, attelages pneumatiques pour caravanes, etc... B. & B. TRAILERS LTD sera désormais représentée en République Fédérale par la nouvelle B. & B. TRAILERS ANHÄNGER VERTRIEBS GmbH (Essen) au capital de DM. 20.000, que dirige M. Willi Nienhaus.

(597/21) L'entreprise yougoslave de construction mécanique (petites camionnettes à double essieu, petits autobus, caravanes) INDUSTRIJA-MOTORWIH-VOZIL a fondé à Paris la société I.M.V.-ADRIA CARAVAN FRANCE Sarl (capital de F. 100.000), chargée sous la gérance de M. Pochacher de la distribution de ses caravanes.

Licenciée des groupes de Londres B. L. M. C. -BRITISH LEYLAND MOTOR CORP. LTD (cf. n° 593 p.13) pour la construction d'automobiles et de New York THE SINGER CORP. (cf. n° 583 p.28) pour celle de machines à coudre, la fondatrice possède à Munich une filiale d'importation de caravanes, EUROVAN KRAFTFAHRZEUG-ZUBEHÖR VERTRIEBSGESELLSCHAFT mbH (capital de DM. 100.000), que gère M. Peter Frank et auprès de laquelle se fournissent les filiales commerciales I. M. V. -ADRIA à Munich, Amsterdam, Anvers, Brescia/Italie, Muguna/Suisse, Vefle/Danemark et Hemel/Hertford.

(597/21) Affiliée aux groupes NORTH AMERICAN ROCKWELL CORP. d'El Segundo/Cal. (cf. n° 586 p.24) et RUBERY, OWEN HOLDINGS LTD de Darlaston/Staffs. (cf. n° 516 p.25), l'entreprise mécanique britannique RUBERY OWEN-ROCKWELL LTD de Wednesbury/Staffs. (cf. n° 512 p.24) a renforcé ses intérêts au Benelux en ouvrant à Helmond une succursale industrielle de sa filiale RUBERY OWEN-ROCKWELL N.V. de Vlaardingen/Rotterdam.

Spécialisée dans les équipements mécaniques et pneumatiques (suspensions, freins, etc...) pour remorques notamment, l'usine de Helmond commercialisera également chez les Six les équipements produits en République Fédérale par l'affiliée de Dortmund VEREINIGTE ACHSENWERKE GmbH (cf. n° 510 p.25).

(597/21) Spécialiste en France de matériels de ventilation, échangeurs de chaleur, presses à injection de plastiques, etc..., la STE LYONNAISE DE VENTILATION INDUSTRIELLE-SOLYVENT-VENTEC SA de Lyon (cf. n° 421 p.17) s'est donnée en République Fédérale une filiale commerciale et de prestation de services, SOLYVENT-VENTEC GEBLÄSE & VENTILATOREN GmbH (Neuss) au capital de DM. 0,3 million, dirigée par M. Karl Bräunig.

A l'étranger, la fondatrice est depuis 1967 majoritaire à 51 % environ dans la firme belge ALVI-ATELIERS LIEGEOIS DE VENTILATION INDUSTRIELLE SA (Queue-du-Bois/Liège), et elle a une participation de 11,3 % dans l'entreprise VENTEC MAROC SA (Aïn Sebaa).

(597/22) Membre du groupe d'équipements électroniques pour aéronautique et engins balistiques LEACH CORP. (South Pasadena/Cal.) à travers sa filiale de Munich LEACH RELAIS & ELEKTRONIK GmbH (cf. n° 575 p.22), la firme allemande de mécanique de précision et appareillages optiques DECORA KAMERAWERK GmbH de Reutlingen (cf. n° 519 p.26) a ouvert en Grande-Bretagne (Kelvedon-Colchester/Essex) une succursale commerciale et d'assistance technique, dirigée par M. Wm. E. Smith.

(597/22) Le groupe français de matériels de génie civil POCLAIN SA du Plessis-Belleville/Oise (cf. n° 594 p.20) a porté à DM. 3,6 millions le capital de sa filiale DEUTSCHE POCLAIN GmbH de Gross Gerau (cf. n° 491 p.23) pour en permettre l'expansion, et notamment le renforcement de son réseau commercial : succursales à Berlin, Wilhelm a.d. Teck (anc. à Nellingen), Hambourg, Kassel, Munich, Kehl et Cologne.

(597/22) Filiale de la compagnie de portefeuille de Bruxelles COMINIÈRE-STE COMMERCIALE & MINIERE DU CONGO SA (contrôlée à 56 % depuis peu indirectement par le groupe de Londres LONRHO LTD - cf. n° 579 p.31), la compagnie MATERMACO SA (Bruxelles) s'est définitivement assurée le contrôle à 85 % en France de la société COMPTOIR RHODANIEN DE MATERIELS INDUSTRIELS & DE TRAVAUX PUBLICS-CORMAT SA de Brignais/Rhône (cf. n° 514 p.25), à l'occasion de l'élévation de son capital à F. 2,9 millions.

Transformée en MATERMACO-FRANCE SA, celle-ci, que préside désormais M. Jean-Pierre Delecourt, est concessionnaire de plusieurs marques de matériels de génie civil et de manutention pour douze départements de la région lyonnaise.

(597/22) La filiale ABEX CORP. (cf. n° 578 p.36) du conglomérat de Chicago ILLINOIS CENTRAL INDUSTRIES INC. (cf. n° 593 p.26) a simplifié ses intérêts en République Fédérale au profit de la filiale ABEX GmbH (Hilden), qui a absorbé l'affiliée de pompes à pistons axiaux DENISON GmbH de Neuss (cf. n° 278 p. 26) après en avoir pris le contrôle absolu.

(597/22) Filiale à Saarbrücken du groupe de pompes et compresseurs K.S.B.-KLEIN, SCHANZLIN & BECKER AG (Frankenthal), l'entreprise de robinetterie industrielle et régulation automatique EHRHARDT & SEHMER MASCHINENFABRIK AG (cf. n° 592 p.30) s'est donnée à Luxembourg une filiale de portefeuille, EHRHARDT & SEHMER LUXEMBOURG SA (capital de DM. 2 millions), en association avec la STE FINANCIERE EUROPEENNE-S.F.E. de Luxembourg (25 %) ainsi qu'avec sa filiale EHRHARDT & SEHMER WOHNSTÄTTEN GmbH (Sarrebück).

(597/23) Spécialiste à Darmstadt de machines d'équilibrage électrodynamique, appareils de contrôle de matériaux, moteurs, etc..., la société CARL SCHENCK MASCHINENFABRIK GmbH (cf. n° 595 p.24) a élevé au rang de filiale industrielle la succursale qu'elle a récemment ouverte en France (cf. n° 564 p.27). Gérée par M. Walter Karcher, la nouvelle STE DE CONSTRUCTIONS MECANIQUES DE GEISPOLSHHEIM Sarl (Geispolsheim/Bas Rhin) au capital de F. 20.000, exploitera une usine de machines à équilibrer, essais de fatigue et constructions mécaniques.

Au capital de DM. 15 millions, la fondatrice réalise avec 3.600 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 150 millions. Elle est notamment intéressée pour moitié dans la société HOTTINGER BALDWIN MESSTECHNIK GmbH de Darmstadt (capital de DM. 3,88 millions) - qui emploie 500 personnes et possède sous son nom une filiale à Vienne - où elle a pour associée à parité la compagnie américaine BALDWIN-LIMA-HAMILTON CORP. (Philadelphie/Pa.), elle-même filiale, à travers la société ARMOUR & C°, du groupe de Chicago GREYHOUND CORP. (cf. n° 589 p.23). A l'étranger, elle dispose de filiales directes sous son nom à Vienne, Glarus et Milan.

(597/23) Le groupe de matériels de chauffage et climatisation AMERICAN STANDARD INC. de New York (cf. n° 592 p.31) a rationalisé ses intérêts en Italie au profit de la filiale de Milan IDEAL STANDARD SpA (cf. n° 506 p.20), qui a absorbé la firme de céramique sanitaire et pour le bâtiment CERAMICA SCALA SpA de Pordenone (cf. n° 465 p.31), acquise par le groupe en 1969, ainsi que l'entreprise de plastiques SCALA SYNTEX SpA (Zoppola/Pordenone).

(597/23) L'entreprise de machines-outils ROKU ROKU SANGYO C° LTD de Tokyo (cf. n° 188 p.23) s'est donnée une filiale commerciale à Paris, PROCOMO (FRANCE) Sarl, au capital de F. 100.000, que gère M. Jean Rolliot.

En France, la fondatrice est liée de longue date par des accords de collaboration technique avec son homologue HURE SA de Bagneux/Hts-de-Seine (cf. n° 188 p.23).

(597/23) Le groupe britannique JOSEPH LUCAS (INDUSTRIES) LTD de Birmingham (cf. n° 580 p.25) a fait apport de son contrôle - à travers les filiales de Birmingham GIRLING LTD (cf. n° 442 p.22) et LUCAS (HOLDING) LTD - sur la firme allemande de freins à disques et à tambours GIRLING BREMSEN GmbH de Koblenz-Wallersheim (cf. n° 588 p.30) à sa filiale suisse de portefeuille LUCAS INTERNATIONAL C° SA (Zug), dont le capital a été en conséquence doublé à FS. 16 millions.

(597/24) Le constructeur de "machines à sous" BALLY MANUFACTURING C° de Chicago va enrichir son réseau commercial chez les Six - une filiale BALLY CONTINENTAL LTD SA (Anvers), qui contrôle à son tour la firme GRAMOBAL N.V. (Louvain) - avec la création de la filiale (80 %) BALLY FRANCE SA.

La fondatrice est également présente en Suède, où elle contrôle la firme AUTOMAT IMPORT A/S.

(597/24) Membre du groupe CREUSOT-LOIRE de Paris (cf. n° 585 p.44) et spécialisée dans les gros engins de levage et machines de génie civil, la STE INDUSTRIELLE DELATTRE LEVIVIER SA (cf. n° 572 p.32) rétrocèdera son Département "Réservoirs de stockage" à la compagnie CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE DE BEZONS SA de Paris (filiale à 60,54 % du groupe MARINE FIRMINY SA) qui, transformée en DELATTRE-BEZONS SA, portera son capital à F. 2 millions, détenu pour 37,9 % chacun par CREUSOT-LOIRE et MARINE FIRMINY.

(597/24) La HESSISCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE (Francfort) a négocié - à travers sa filiale ANLAGEN- & VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH (Francfort) - la prise d'une participation de 23 % environ dans l'entreprise de machines d'enrobage et d'agglomérés pour travaux routiers WIBAU MATTHIAS & C° KG de Rothenbergen (cf. n° 364 p.16).

Animée par M. Karl H. Matthias, celle-ci (fonds de commandite de DM. 12 millions), qui occupe plus de 1.400 personnes dans deux usines au siège et à Steinau, dispose de filiales sous son nom à Charenton/Val-de-Marne et Monza/Milano.

EDITION

(597/24) La maison d'éditions musicales CHAPPELL SA de Paris, membre du groupe PHILIP'S GLOEILAMPENFABRIEKEN N.V. d'Eindhoven (cf. n° 596 p.24) à travers sa filiale de New York CHAPPELL & C° INC. (cf. n° 569 p.25), a fusionné ses filiales de Paris ROYALTY SA (éditions dramatiques, théâtrales, cinématographiques et radiophoniques), EDITIONS JOUBERT SA (éditions musicales) et STE EDITIONS & PRODUCTIONS THEATRALES CHAPPELL SA au profit de la troisième - récemment créée à cet effet - qui, en rémunération d'actifs bruts estimés, globalement, à F. 2 millions, a élevé son capital à F. 2 millions.

Une des récentes initiatives de la compagnie de New York a été la constitution d'une filiale à Londres, CHAPPELL MUSIC CENTRES LTD (capital de £ 20.000).

(597/25) Membre depuis le début 1971 du groupe HOLTZ-BRINK (Stuttgart), la maison d'édition de Düsseldorf HANDELSBLATT GmbH ZEITUNGS & ZEITSCHRIFTENVERLAG (cf. n° 590 p.32) a cédé sa participation de 25 % à Düsseldorf dans la firme d'édition ECON VERLAG GmbH (cf. n° 577 p.28) à son principal actionnaire, M. E. Barth von Wehrenalp.

ELECTRONIQUE

(597/25) Le groupe néerlandais de matériels électroniques de reprographie, papiers spéciaux sensibles, produits chimiques, etc... OCE-VAN DER GRINTEN N.V. de Venlo (cf. n° 588 p.30) a renforcé ses intérêts aux Etats-Unis (cf. n° 569 p.27) en prenant le contrôle à Chicago - à travers sa filiale de Pittsburgh OCE-ELLIOTT INC. (anc. B.K. ELLIOTT C°) - de la firme de papiers électrosensibles pour photocopie et diazocopie I.C.P. INC., qui occupe une centaine de personnes.

(597/25) Dotée d'une filiale en Suisse depuis fin 1969, COM-SHARE AG (Zug) au capital de FS. 50.000, la société d'informatique COM-SHARE (CANADA) LTD (Toronto/Ont.) - affiliée de la compagnie américaine COM-SHARE INC. (Ann Arbor/Mich.) - s'est donnée à Amsterdam une filiale sous son nom (capital de Fl. 4,5 millions), dirigée par MM. Allan D. Warren et George Bracewell.

(597/25) Aux termes d'un accord conclu en France entre le groupe papetier AUSSEDT-REY SA de Vélizy/Yvelines (cf. n° 590 p.45) et la compagnie électronique CIE HONEYWELL BULL SA de Paris (cf. n° 589 p.38), la première reprendra à la seconde ses activités de fabrication de cartes perforées en Belgique, République Fédérale et Espagne.

En Belgique, il s'agit du contrôle à 51 % de la firme CAPESTAT SA (Bruxelles), dont AUSSEDT-REY est déjà actionnaire pour 49 %. Dans les deux autres pays, le groupe français créera des filiales pour reprendre le Département "cartes perforées" des compagnies HONEYWELL-BULL GmbH (Köln-Mulheim) et HONEYWELL BULL SA (Madrid).

Filiale 66/34 des compagnies HONEYWELL INFORMATION SYSTEMS INC. (Boston) - elle-même contrôlée 18,5/81,5 par les groupes GENERAL ELECTRIC C° de New York et HONEYWELL INC. de Minneapolis/Minn. (affilié pour 10 % au précédent) - et CIE DES MACHINES BULL SA de Paris, la CIE HONEYWELL BULL a par ailleurs transféré dans l'usine de Belfort les activités (trieuses, interclasseuses, lecteurs de cartes) de son usine d'Amsterdam, exploitée par HONEYWELL-BULL (NEDERLAND) N.V.

ENGINEERING

(597/26) Membre à Paris du groupe mécanique et électrique suisse BROWN BOVERI & CIE AG de Baden/Argovie (cf. n° 589 p.28), la C. E. M. -CIE ELECTRO-MECANIQUE SA (cf. n° 576 p.37) a conclu un accord de collaboration technico-commerciale - comprenant notamment la cession d'une licence de turbines à vapeur - avec la compagnie CREUSOT-LOIRE (cf. supra, p.24). Cet accord est assorti d'une convention de collaboration avec la CITRA-CIE INDUSTRIELLE DE TRAVAUX SA (groupe SCHNEIDER - cf. n° 574 p.26) et la compagnie SPIE-BATIGNOLLES SA (affiliée indirectement au groupe belge EMPAIN - cf. n° 594 p.29) dans le domaine de l'entreprise générale pour centrales thermiques.

Jusqu'à présent, les turbines de CREUSOT-LOIRE étaient fabriquées sous licence de la compagnie RATEAU SA de Paris (cf. n° 591 p.26), membre du groupe C. G. E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. n° 596 p.22) et devant être prochainement fusionnée avec la compagnie ALSTHOM SA.

FINANCE

(597/26) La NATIONAL WESTMINSTER BANK LTD de Londres (cf. n° 534 p.20) procède à l'installation chez les Six (Francfort, Bruxelles et Paris notamment) d'un réseau de firmes de recouvrements de créances et prestation de services concernant les crédits industriels et commerciaux, à travers sa nouvelle affiliée de Londres CREDIT FACTORING INTERNATIONAL LTD, que préside M. R. A. Pilcher.

Contrôlée par la filiale directe CREDIT FACTORING LTD (fondée en 1970 pour reprendre les activités de la filiale PORTLAND GROUP FACTORS LTD de la NATIONAL PROVINCIAL BANK LTD), celle-ci a formé à Paris une filiale sous son nom (capital de F. 100.000), présidée par M. Michel Cochini et dirigée par M. J. A. P. Bianquis, et elle envisage l'installation de sociétés associées à Zurich, Copenhague, Dublin et New York.

(597/26) La DEPOSIT & FINANCE BANK SA de Luxembourg (groupe TRANSIT BANK AG de Zurich - cf. n° 595 p.26) a présidé à la création à Luxembourg : 1) pour le compte d'intérêts américains, du Fonds de placement ATLANTIQUE FLEXIBLE TRUST SA (capital de \$ 5 millions), que préside M. W. E. Hovan, avec ses filiales de gestion et promotion ATLANTIQUE ADVISORS SA (\$ 60.000) et de rachat ATLANTIQUE REPURCHASE CY SA (\$ 10.000); 2) des compagnies de portefeuille CLODICA SA et KARIMER SA, toutes deux au capital de F. Lux. 100.000 et présidées par M. Jürg Aschwanden.

(597/27) Liée depuis 1970 à la BANQUE WORMS SA de Paris - où elle détient une participation de 7,5 % (cf. n° 595 p.41) - au sein de la banque commerciale de Vienne INTERNATIONALE BANK FÜR AUSSENHANDEL AG (cf. n° 553 p.32), la PHILADELPHIA NATIONAL BANK de Philadelphie (cf. n° 567 p.33) lui est désormais associée à nouveau au sein de la compagnie financière AUSTRALIAN FINANCE & INVESTMENT C° LTD (Sydney et Melbourne) : toutes deux y ont pris en effet des participations de 20 % et de 5 % respectivement, à l'occasion de l'augmentation de son capital à \$ A. 100.000.

Animée par M. Peter Watts, la compagnie australienne compte parmi ses autres actionnaires, à parité, la compagnie financière anglo-sud africaine SEGIT TRUST C° LTD et le groupe HAMBROS BANK LTD.

(597/27) La firme d'experts comptables, révision d'entreprises et commissaires aux comptes PEAT, MARWICK, MITCHELL & C° de Londres a renforcé ses intérêts chez les Six - succursales ou agences à Paris, Hambourg, Munich, Milan, Düsseldorf, Francfort, Zug, Madrid, etc... - en ouvrant à Turin une succursale placée sous la direction de M. Gordon F.C. Brurrows.

(597/27) Animée et contrôlée - depuis 1968 - par M. Michael D. Robinson, la BANQUE ROBINSON SA de Bâle (anc. BANK MÜNCH AG, que dirigeait M. Paul Münch) étudie l'ouverture d'une succursale à Paris.

Spécialiste d'opérations de change, émissions d'emprunts, transactions boursières, cette banque (capital de FS. 3 millions) possède une représentation permanente à Londres et elle s'apprête à ouvrir des succursales à Genève et New York.

(597/27) Membre du groupe WILH. WERHAHN de Neuss (cf. n° 475 p.18), l'A.B.C.-BANK GmbH de Cologne et Essen, animée par le Dr. Heinz Selve et MM. G. Witt et W. Steinrücke, a négocié la reprise au groupe d'Anvers STE HYPOTHECAIRE & DE GESTION FINANCIÀ N.V. (cf. n° 574 p.31) du contrôle à Freiburg i. Br. de la BANK FINANCIÀ GmbH (cf. n° 523 p.29).

(597/27) Affilié pour 30 % à la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA de Paris (cf. n° 596 p.26), le CREDIT DU NORD SA de Lille (cf. n° 593 p.31) a pris pied en Espagne en ouvrant à Madrid une succursale que dirige M. Alfonso Calparsoro.

(597/27) La compagnie de gestion de Fonds de placement THE PUTNAM MANAGEMENT CY INC. de Boston/Mass. (cf. n° 149 p.21) a constitué à Luxembourg le PUTNAM INTERNATIONAL FUND SA (capital de \$ 10 millions) avec sa filiale de rachat PUTNAM INTERNATIONAL REPURCHASE SA (f 10.000), dont les premiers administrateurs sont MM. P. Duvieusart, A. Coussement et David A. Hughey.

(597/28) La BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA de Paris (cf. n° 596 p.23) s'est donnée une filiale (66,6 %) de portefeuille à Nouméa, STE NEOCALEDONIENNE DE DEVELOPPEMENT & DE PARTICIPATION-CALDEV SA (capital de F. CFA 200 millions), avec la participation pour 33,3 % d'intérêts locaux.

Présidée par M. Claude de Kémoularia, celle-ci a pour mission de créer la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS DE NOUVELLE CALEDONIE SA (Nouméa), en association 70/30 avec la BANK OF AMERICA NATIONAL TRUST & SAVING ASSOCIATION de San Francisco/Cal. (cf. n° 591 p.36). Au capital de F. CFA 200 millions, le nouvel établissement sera présidé par M. Pierre Decker.

(597/28) Créée à Brême par les établissements financiers de compensation et de virement ("Girozentrale") de Munich, Hambourg, Francfort, Mayence, Kiel, Hannover/Braunschweig et Düsseldorf/Münster, la compagnie DEUTSCHE FACTORING GmbH s'est associée à la NORDDEUTSCHE FINANZIERUNGS AG de Brême (cf. n° 541 p.32) pour former la firme de recouvrement de créances, facturation et factoring DEUTSCHE FACTORING GmbH & C° KG (Brême), dotée d'un fonds de commandite de DM. 2,5 millions.

(597/28) Le groupe d'assurances de La Haye EERSTE NEDERLANDSCHE-NILLMIJ. N.V. (cf. n° 586 p.18) a pris une participation de 5% environ dans la banque de Rotterdam N.V. SLAVENBURG'S BANK N.V. (cf. n° 585 p.33), à l'occasion de l'augmentation à Fl. 38,5 millions du capital placé de celle-ci. SLAVENBURG'S BANK, dont les capitaux propres dépassent Fl. 80 millions, est affiliée depuis 1967 (cf. n° 391 p.28) à la FIRST NATIONAL BANK OF CHICAGO (cf. n° 554 p.29).

(597/28) La DRESDNER BANK AG de Francfort (cf. n° 591 p.36) a cédé sa participation minoritaire dans l'établissement de crédit immobilier et hypothécaire de Berlin DEUTSCHE CENTRALBODENKREDIT AG (capital de DM. 36 millions) au groupe de Francfort DEUTSCHE BANK AG (cf. n° 596 p.26), qui en a ainsi le contrôle.

Celui-ci est récemment devenu majoritaire à Mannheim dans la RHEINISCHE HYPOTHEKENBANK AG (cf. n° 595 p.29) en y reprenant la participation de la COMMERZBANK AG (Düsseldorf).

(597/30) Affiliée au groupe CIE PECHINEY SA de Lyon et Paris (cf. n° 592 p.44), la compagnie belge de transformation et extrusion de métaux légers non ferreux SIDAL-STE POUR L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM SA (Duffel/Anvers et Bruxelles) a présidé à la création à Luxembourg - sous l'égide du CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE LORRAINE SA (Strasbourg) - de la compagnie de portefeuille SOFIDAL SA (capital de F. Lux. 100 millions), immédiatement dotée de deux holdings à Amsterdam, ALUFIN N.V. et FINALU N.V., tous deux au capital de Fl. 5 millions. Le conseil de la nouvelle affaire comprend notamment M. A. Feron (directeur de SIDAL) ainsi que MM. Dirk Nauta et W.H. Schoemaker, qui y représentent respectivement les groupes néerlandais N.V. BILLITON MIJ. (cf. n° 589 p.22) et KON. NED. HOOGOVENS & STAALFABRIEKEN N.V. (cf. n° 583 p.35), ces derniers ayant négocié en juillet 1970 un échange de participations avec SIDAL (cf. n° 574 p.35).

SIDAL a par ailleurs conclu un accord de coopération en République Fédérale avec la firme de transformation de métaux ferreux et non ferreux EISEN & METALL AG de Gelsenkirchen (cf. n° 527 p.28) - filiale paritaire des groupes MANNESMANN AG (Düsseldorf), HOESCH AG (Dortmund) et RHEINMETALL BERLIN AG (Düsseldorf) - sanctionné par la création d'une filiale paritaire, SIDAL-EISEN-METALL GmbH (Gelsenkirchen), dotée de succursales à Stuttgart et Munich.

(597/30) Une association dans le domaine du soudage à l'arc électrique des métaux a été conclue aux Pays-Bas entre le groupe BRITISH OXYGEN C° LTD de Londres (cf. n° 588 p.23) et la filiale SMIT NIJMEGEN ELECTROTECHNISCHE FABRIEKEN N.V. de Nimègue (cf. n° 540 p.20) du groupe HOLEC N.V. de Hengelo (cf. n° 589 p.26). Elle se matérialisera par la création, au capital de Fl. 13 millions, d'une affaire à gestion paritaire, mais où le partenaire britannique sera majoritaire à 54 %.

(597/30) Des intérêts allemands portés notamment par M. Heintz Dietrich (Sprendlingen/Bingen) ont été à l'origine en France de l'entreprise de négoce, installation et entretien d'appareils de chauffage central CHAUFFAGE INDUSTRIEL BAECKER Sarl (Wissembourg/B.R.) au capital de F. 20.000.

(597/30) Spécialiste à Essen du négoce en gros de minerais, métaux bruts et alliages, etc..., l'entreprise FRANK & SCHULTE HANDELS GmbH (cf. n° 564 p.22) a porté à FS. 0,7 million le capital de sa filiale suisse de portefeuille FRANK & SCHULTE PARTICIPATIONS Sarl d'Aigle/Vaud (anc. ROBECO GmbH de Zug).

(597/30) Un rapprochement dans l'industrie néerlandaise de l'emballage métallique (pour conserverie notamment) a été négocié entre le groupe d'Amsterdam WED. J.T. NUMAN'S BLIKFABRIEKEN et la compagnie BLIK & EMBALLAGEFABRIEKEN-BLIKEMBA N.V. (Zaandam) : celle-ci, qui occupe 120 personnes au siège et dans ses usines de Hoorn et Ijsselmuiden, est passée sous le contrôle de celle-là (deux établissements à Elburg et Amsterdam, occupant 250 personnes).

PETROLE

(597/31) Animé par le Dr. Herbert Schnapka, le groupe allemand de distribution de produits pétroliers BOMIN HEIZÖL GmbH de Bochum (cf. n° 471 p.24) a conclu avec la banque GUINNESS & MAHON LTD (Dublin) et la filiale C.B. SAVORY & PARTNERS (Londres) du groupe bancaire WALLACE BROTHERS LTD un accord pour l'édification en Irlande (Ringaskiddy/Cork) d'un complexe pétrochimique de 700.000 t./an.

Celui-ci sera exploité par une filiale commune constituée à cet effet, EIREOIL LTD, sous la présidence de M. Russell Winn et la direction de M. C.B. Savory. Son engineering sera assuré par le groupe MANNESMANN AG de Düsseldorf (cf. n° 596 p.30).

(597/31) Le groupe TEXACO INC. (New York) a procédé à une nouvelle rationalisation de ses intérêts à Hambourg (cf. n° 596 p.32) au profit de sa filiale DEUTSCHE TEXACO GmbH (anc. D.E.A. DEUTSCHE ERDÖL AG), qui a absorbé l'affiliée REGENT OEL GmbH (cf. n°s 519 p.33 et 579 p.38).

De même la filiale DEUTSCHE TEXACO VERKAUF GmbH s'est assurée le contrôle absolu de la firme de distribution PETER W. LICHTENBERG GmbH (Homberg/Ndr.), puis l'a absorbée.

PLASTIQUES

(597/31) Animée par MM. F. Pocachard et Max de Gasquet, la firme française MANUFACTURE PROVENCALE DE MATIERES PLASTIQUES SA-M.P.M.P. (La Capelette et Gemenos/B. du Rh.) a porté à DM. 70.000 le capital de sa filiale de Kehl VERTRIEB VON BLUMENTÖPFEN AUS KUNSTSTOFF RIVIERA GmbH, pour en permettre l'expansion.

M.P.M.P. possède deux Départements principaux : moulage de pièces industrielles (articles sanitaires pour réfrigérateurs, distributeurs automatiques, etc...) et emballages par extrusion (bouteilles, bidons, films protecteurs, pots de fleurs "Riviera", etc...). Elle occupe 500 personnes et exporte plus de 10 % de sa production.

(597/31) Membre du groupe GAVEAU-ERARD SA de Paris (cf. n° 595 p.42) à travers sa filiale de portefeuille PLEYEL SA, la firme de mousses de polyuréthanes, polyether et polyester (marque Pleyecell) PLEYEL PLASTIQUES DE LOUVIERS SA de St-Denis et Louviers/Eure (cf. n° 345 p.30) a installé une filiale de représentation en République Fédérale, PLEYEL PLASTIK-PRODUKTE VERTRIEBS GmbH (Nieder Eschbach/Bad Vilbel) au capital de F. 100.000, dirigée par MM. J. Cozzo et R. de Clercq.

PUBLICITE

(597/32) Animée à Francfort par M. Jürgen Schwartz, la firme de publicité ADMENTING s'apprête à installer à New York une filiale qui sera notamment chargée du budget de l'agence de tourisme et voyages TRAVEL NECKERMANN CLARKSON (New York), affiliée du groupe de Francfort NECKERMANN VERSAND KGaA - à travers sa filiale N.U.R.-NECKERMANN & REISEN GmbH & C° KG (cf. n° 595 p.40).

(597/32) Un accord de coopération à l'échelle internationale, assorti de liens financiers, a été négocié entre les agences de publicité de Hambourg WILLIAM H. WILKENS, WERBEAGENTUR GWA (cf. n° 506 p.34), Paris TECHNIQUES D'EXPANSION COMMERCIALE-TEC SA (cf. n° 533 p.41), et Milan PUBLINTER-PUBBLICITA' INTERNAZIONALE Srl. Il a été sanctionné par la création à Zurich d'une filiale paritaire, W.P.T.-WILKENS-PUBLINTER-TEC SA (capital de FS. 1,5 million), qui aura une participation directe de 5 % dans les trois fondatrices.

De son côté, la filiale à Bruxelles du partenaire français, TEC SA (cf. n° 520 p.28), a négocié une concentration avec son homologue SOBOL ASSOCIES SA (Koekelberg). La firme issue de cette fusion, TEC-SOBOL SA, sera dirigée par MM. Paul Sobol et Beaudouin van Steenberghe.

(597/32) Filiale du groupe AGENCE HAVAS SA de Paris (cf. n° 589 p.49), la compagnie HAVAS CONSEIL SA a élevé au rang de filiale sous le nom de HAVAS CONSEIL RELATIONS PUBLIQUES SA son Département "Relations publiques". Au capital de F. 200.000, la nouvelle affaire, que préside M. Roland Pozzo di Borgo et que dirige M. Jacques Douce, réalise avec 200 personnes un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 25 millions.

Liée par un accord de collaboration technique avec son homologue britannique KINGSWAY PUBLIC RELATIONS LTD (groupe S.H. BENSON LTD de Londres - cf. n° 548 p.35), elle a reçu le contrôle de deux affaires récemment créées par sa fondatrice (cf. n° 582 p.39) : AGENCE EUROPEENNE D'OPINION PUBLIQUE-AGEUROP SA (Bruxelles) et GES. FÜR EUROPÄISCHE KOMMUNIKATION mbH (Hambourg). Elle se propose d'implanter prochainement des filiales à Madrid et à Milan.

(597/32) Un rapprochement négocié aux Pays-Bas entre les firmes de publicité, relations publiques et marketing NETZ & WINKEL N.V. (Amsterdam) et MOL. PUBLICITY N.V. (Waddinxveen) a donné naissance à l'agence de relations publiques DATA RECLAME & MARKETING N.V. (Waddinxveen).

(597/33) La fusion des agences de publicité belge DENKENS ADVERTISING & DESIGN Pvba (Anvers) et ID REKLAME N.V. (Borgerhout/Anvers) a donné naissance à la firme DENKENS ID N.V., qui réalisera un chiffre d'affaires annuel de FB. 40 millions.

TEXTILES

(597/33) Membre du groupe RHONE POULENC SA (cf. n° 597 p.17) - directement et à travers sa filiale RHODIACETA SA (cf. n° 558 p.41) - la firme française de rideaux, voilages et tissus synthétiques d'ameublement STE GODDE BEDIN SA (cf. n° 521 p.34) a renforcé ses intérêts à l'étranger en prenant en Italie une participation de 50 % dans la firme de tissage, filatures, apprêt et teintures TENDAGGIMANTEA SpA de Capiago/Como (anc. TENDAGGIMANTEA DI CAMPORINI & C° Sas).

GODDE BEDIN, qui exploite un tissage à Tarare/Rhône ainsi que des filatures à Lille et Mulhouse (à travers sa filiale SAETB-STE ALSACIENNE D'EXPLOITATION DES TISSAGES DE BOURTZWILLER SA) possède plusieurs filiales à l'étranger, notamment en République Fédérale (BEL'AIR GARDINEN GmbH), Grande-Bretagne (A.G.B. LONDON LTD), Canada (M.B. LTD), Etats-Unis, etc...

(597/33) Affiliée pour 49,9 % au groupe cosmétique L'OREAL SA de Paris (cf. n° 595 p.19) - à travers ses filiales STE D'ETUDES & DE PROSPECTION DE MARCHES S.E.P.M. SA (cf. n° 338 p.25) et STE LAFRA SA - la maison de haute couture de Paris ANDRE COURREGES SA a ouvert une succursale à Genève.

(597/33) Le groupe VORWERK & C° KG de Wuppertal-Barmen (cf. n° 557 p.23) a rationalisé ses intérêts textiles en fusionnant son affiliée d'Hameln OTTO KUHLMANN & C° TEPPICHWERK GmbH avec sa filiale OKA TEPPICHWERKE GmbH (Hameln), acquise en 1968 (cf. n° 452 p.28), dont le capital a été doublé à DM. 5 millions et la direction confiée à M. Walter Ferner en remplacement de M. Botho Bachmann.

(597/33) Une concentration a été réalisée en Italie entre les entreprises associées de confection de bas, chaussettes et collants BLOCH & BLOCH Sas DI GIUSEPPE BLOCH & C° (Bellusco/Milano) et CALZA BLOCH SpA de Milan (cf. n° 549 p.40) au profit de la seconde, dont le capital a été porté en conséquence à Li. 3,5 milliards.

Entreprise cinquantenaire, CALZA BLOCH produit avec 2.500 personnes 25.000 paires/jour de bas et chaussettes dans ses établissements de Zaule/Trieste (chaussettes), Spirano/Bergamo, Reggio Emilia et Bellusco.

(597/34) Filiale commune en Suisse de la firme française d'emballages souples et flexibles TRENTESAUX-TOULEMONDE SA (Tourcoing) et du groupe chimico-pharmaceutique suisse CIBA-GEIGY AG de Bâle (cf. n° 581 p.22), la STE D'ETUDES DU PROCEDE NORIDEM AG (Glarus) s'est donnée une filiale à Bâle, NORIDEM SA (capital de F. 100.000), que préside M. Victor Gerhart, pour l'exploitation d'un procédé d'impression sur tissus.

Elle prépare la création d'autres filiales en Europe, notamment en France (Tourcoing).

(597/34) Le groupe allemand de bonneterie SCHULTE & DIECKHOFF GmbH de Horstmar (cf. n° 555 p.36) a procédé à une importante réorganisation de ses structures au profit de sa filiale de Gelsenkirchen EUROVIA TEXTIL GmbH, dont le capital a été récemment doublé à DM. 20 millions.

Celle-ci a en effet absorbé : 1°) la firme commerciale d'Horstmar EUROVIA TEXTILVERTRIEB GmbH (anc. MARVIN GELBER TEXTIL-VERTRIEB GmbH - cf. n° 287 p.23); 2°) l'entreprise de collants et bas "NUR DIE" TEXTILVERTRIEB GmbH (cf. n° 152 p.30) avec ses filiales de 's-Gravenhage HANDELMIJ. NUR DIE N.V., Anvers BELGIAN NURDIE TEXTILE C°, Autun/S. & L. DIM-DIFFUSION Sarl, etc...; 3°) la firme de bonneterie OPAL-TEXTILWERKE GmbH de Rheinfeld (cf. n° 406 p.38).

(597/34) Le groupe D.M.C.-DOLLFUS MIEG & C° de Paris (cf. n° 594 p.33) a absorbé la STE COMMERCIALE & FINANCIERE WALLAERT FRERES SA (Lille) - dont il a récemment acquis le contrôle de la famille Wallaert (cf. n° 585 p.48) - et en a rémunéré les actifs (F. 26 millions, brut) en élevant son capital à F. 168,8 millions.

Cette opération lui donne le contrôle des entreprises de fils à coudre WALLAERT FRERES SA (Lille) et STE INDUSTRIELLE DE FILTERIE SA (Bruxelles) ainsi que des firmes africaines LES FILTERIES DU MAGHREB SA (Maroc), LES FILTERIES DE TUNISIE SA et STE SENEGALAISE DE FILTERIE SOIE FIL SA (où il était précédemment associé avec la compagnie absorbée).

TOURISME

(597/34) Le groupe de transports maritimes de Rotterdam N.V. AMERIKAANSCHЕ STOOMVAART-MIJ. "HOLLAND AMERICA LINIE" (cf. n° 594 p.34) s'apprête à diversifier ses intérêts avec la prise du contrôle aux Etats-Unis - sous réserve des autorisations nécessaires - de l'agence de voyages et tourisme WESTOURS INC. (Seattle/Wash.). Celle-ci, qui restera sous la direction de M. Charles B. Wert, possède un hôtel au Canada et un autre en Alaska, une filiale de transports maritimes à Panama, WEST CRUISES LINES INC., ainsi que des filiales à Seattle, en Alaska et en Colombie Britannique : WESTOURS MOTORS COACHES, WEST LINE LTD, WESTOURS HYWAY HOLIDAYS INC., WESTAIR INC., etc...

Par ailleurs, le groupe néerlandais s'est assuré le contrôle à Schiedam de la compagnie de transports maritimes N.V. B. VAN DER LAAN'S SCHEEPVAART & HANDELMIJ. et de sa filiale aux Antilles VAN DER LAAN'S SHIPPING C° CURACAO N.V. (Willemstad).

TRANSPORTS

(597/35) La compagnie suédoise LION FERRY A/B (Halmstad) s'est associée aux compagnies allemandes DEUTSCHLAND-ENGLAND FÄREX-PRESS GmbH & C° et VERWALTUNGSGESELLSCHAFT PRINZENLINIEN SCHIFFFAHRTSGESELLSCHAFT mbH (toutes deux à Hambourg) pour former à Hambourg l'entreprise de transports maritimes entre la Grande-Bretagne, la Suède et l'Allemagne PRINZENLINIEN SCHIFFFAHRTS GmbH & C° oHG.

(597/35) Membre à Amsterdam du groupe de Londres WINN INDUSTRIES LTD (cf. n° 488 p.40) à travers sa filiale WINN INTERNATIONAL CONTAINERS LTD, la société de location et maintenance de conteneurs WINNIC HOLLAND N.V. (cf. n° 536 p.41) a confié sa représentation en Espagne à la firme COMMERCIAL ABENGOA SA (Barcelone et Bilbao).

Créée en 1968 et dotée depuis peu d'une succursale à Eemhaven/Rotterdam, la société néerlandaise possède depuis 1969 une succursale à Milan.

(597/35) Les compagnies de transports maritimes de Rotterdam MAYER & C°'S SCHEEPVAARTMIJ. N.V. et GENERAL STEAM TRANSPORT C° N.V. se sont associées pour constituer la société MGS CONTAINER TRANSPORT N.V. (Rotterdam), chargée d'exploiter, en collaboration avec l'armement de Londres O.C.L.-OVERSEAS CONTAINERS LTD (cf. n° 577 p.45), un service de transports par conteneurs vers l'Extrême Orient (cf. n° 552 p.42).

(597/35) . Affiliée à la DEUTSCHE BUNDESBAHN (Francfort), l'entreprise de groupage et transports internationaux SCHENKER & C° GmbH de Berlin et Francfort (cf. n° 595 p.41) a renforcé ses intérêts à l'étranger en ouvrant à l'aéroport "J.F. Kennedy" une succursale de sa filiale SCHENKERS INTERNATIONAL FORWARDERS INC. (New York).

SCHENKER, dont le capital vient d'être doublé à DM. 40 millions, occupe 5.000 personnes et possède un important réseau de filiales sous son nom à l'étranger, notamment à Athènes, Lisbonne, Anvers, Barcelone, Milan, Trieste, Copenhague, Addis-Ababa, Stockholm, Toronto, Johannesburg, Hong-Kong, Sydney, Mexico, Nairobi, Entebbe/Uganda, etc...

(597/36) Animée par le Dr. Rolf Stödter, la compagnie de transports maritimes de Hambourg DAL-DEUTSCHE AFRIKA-LINIEN GmbH & C° KG (cf. n° 509 p.40) a négocié l'acquisition, au prix de DM. 4 millions, d'une participation de 25 % à Hambourg dans la firme de manutention portuaire, remorquage, dragage et renflouement ULRICH HARMS GmbH & C° KG (cf. n° 508 p.36).

Celle-ci, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 75 millions environ, est associée depuis début 1969 à la compagnie britannique RISTON BEAZLEY LTD (Southampton) au sein d'une filiale commune, RISTON BEAZLEY-ULRICH HARMS LTD (cf. n° 494 p.35), et elle possède une affiliée au Brésil.

VERRE

(597/36) Née de la récente fusion des entreprises SEDI-VER SA de Paris (filiale paritaire des groupes C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA et CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA) et CIE GENERALE ELECTRO-CERAMIQUE SA de Paris (filiale absolue de C.G.E.), la compagnie CERAV-ER SA (capital de F. 24,5 millions) a conclu au Royaume-Uni un accord de production et de distribution avec la société DOULTON INSULATORS LTD (Tamworth/Staffs.), membre du groupe DOULTON & C° LTD (Londres) : celle-ci produira et commercialisera dès la fin 1971 des isolateurs à partir d'éléments de verre fournis par CERAV-ER.

Hors de France et de Grande-Bretagne, les productions de CERAV-ER - qui, à la suite du prochain apport par le groupe britannique PILKINGTON BROTHERS LTD de son Département "Isolateurs en verre" (usine de St-Helens/Lancs.), sera filiale commune de C.G.E. (67,5 %), SAINT-GOBAIN (20,5 %) et PILKINGTON (12 %) - seront commercialisées par sa filiale SEDIVER-PILKINGTON INTERNATIONAL SA (Paris), commune (65/35) avec PILKINGTON.

(597/36) Le rapprochement négocié en 1968 (cf. n° 422 p.30) entre les entreprises allemandes de verre d'emballage CHRISTIAN HAMMERSCHMIDT GLASHÜTTENWERKE (Kleintettau et Hoechst-Francfort) et TETTAUER GLASHÜTTEN-WERKE AG (Tettau, Francfort et Friedberg/Hessen) a débouché sur l'absorption de la première par la seconde qui a porté son capital à DM. 4,4 millions.

DIVERS

(597/36) L'entreprise de jeux électriques pour bars (billards, juke-box, etc...) COMPTOIR INTERNATIONAL D'AMUSEMENT Sprl de St-Gilles-Bruxelles s'est donnée une filiale à Differdange/Luxembourg, BENELUX AMUSEMENT Sprl (capital de F. Lux. 1 million), que gèrent Mmes M. Drossaert et H. Ramski.

(597/37) L'homme d'affaires allemand Walter Horn (Hilden) a constitué en France la firme de prestations de services d'emballage SERVICE HORN Sarl (Strasbourg-Neudorf/Bas-Rhin) au capital de F. 20.000, dont il est le gérant.

(597/37) Des négociations sont en cours pour la cession par le Trésor français de son contrôle sur la firme de distribution U.G.C. - UNION GENERALE CINEMATOGRAPHIQUE SA de Paris (cf. n° 503 p.26) à M. Jean Edeline, président de la STE D'EXPANSION CINEMATOGRAPHIQUE-SOCOJEX SA (Versailles/Yvelines) et gérant de la STE CIVILE D'ETUDES DE TELECOMMUNICATIONS CINEMATOGRAPHIQUES.

U.G.C. possède notamment une participation de 46 % dans la SA LES ACTUALITES FRANCAISES (contrôlée pour le solde par l'Etat français), qui a dernièrement cédé ses activités de magazines filmés d'actualités à la STE NOUVELLE PATHE-CINEMA (Paris).

(597/37) Une concentration entre les entreprises allemandes de distribution en gros de jouets ADOLF EIFLER NACHF. (Darmstadt) et PAUL STRÜCKER KG (Rheinheim) - qui réalisent ensemble un chiffre d'affaires de DM. 12 millions/an - donnera naissance à une affaire du nom de SPIEFAGRO GmbH & C° KG.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

A. B. C. -Bank	P. 27	Ceraver	P. 36
Abeille (L')	17	C. E. R. S. A.	29
Abex	22	Chappell	24
Admenting	32	Chauffage Industriel Baecker	30
Aérosols Français (Les)	18	Chrysler	15
Aga	17	Ciba-Geigy	34
Ageurop	32	C. I. T. R. A. -Cie Industrielle de	
Akzo	16-18	Travaux	26
Allianz Versicherung	17	Clodica	26
Alsthom	26	Cofratol	20
Alufin	30	Cole (R. H.)	19
American Standard	23	Com-Share	25
Arnaud Frères (Ets.)	16	Comercial Abengoa	35
Astral	18	C. O. M. I. N. I. E. R. E.	22
Atlantique Flexible	26	Comptoir International d'Amusement	36
A. T. O. Inc.	20	Constructions Mécaniques de Geis-	
Aussedat-Rey	25	polsheim (Sté de)	23
Australian Finance & Investment C°	27	Courrèges (André)	33
		Credit Factoring	26
B. & B. Trailers	21	Crédit Industriel d'Alsace Lorraine	30
Bakelite (La)	17	Crédit du Nord	27
Bally Mfg.	24	Creusot-Loire	24-26
Bank of America	28		
Bank Financia	27	Data Reclame & Marketing	32
Banque de Paris & des Pays-Bas	27-28	Davum	20
Banque Robinson	27	Decora Kamerawerk	22
Barreiros Diesel	15	Delattre-Bezons	24
Bayer	18	Denken I. D.	33
Beck & C° Export-Brauerei	29	Deposit & Finance Bank	26
Beiersdorf	17	Deutsche Afrika-Linien	36
Benelux Amusement	36	Deutsche Bank	28
Billiton	30	Deutsche Bundesbahn	35
Birrac	29	Deutsche Centralboden-Kredit	28
Blikemba	30	Deutsche Factoring	28
Bomin Heizöl	31	D. M. C. -Dollfus Mieg & C°	34
Brenntag	17	Docks de France	19
British Oxygen C°	30	Doulton	36
Brown, Boveri & Cie	26	Dresdner Bank	28
Bulloch Securities	21		
		Eaux & de l'Ozone (Cie des)	18
Caldev	28	Econ Verlag	25
Calza Bloch	33	Eerste Nederlandsche-Nillmij.	28
Cannon Electric	19	Ehrhardt & Sehmer	22
Capestat	25	Eifler Nachf. (Adolf.)	37
C. E. M. -Cie Electro-Mécanique	26	Eireoil	31

Oce-van der Grinten	P. 25	S. I. D. A. L. -Sté pour l'Industrie	
Oka Teppichwerke	33	de l'Aluminium	P. 30
Omnium de Participations Fi-		Sidel	20
nancières et Industrielles	16	Sidelor-Mosellane	20
Oréal (L')	33	Siemens	19
		Slavenburg's Bank	28
Page (Chas.)	17	Smit Nijmegen	30
Peat, Marwick, Mitchell & C°	27	Sofidal	30
Péchiney	30	Solyvent-Ventec	21
Permal	17	Spie-Batignolles	26
Philadelphia National Bank	27	Spiefagro	37
Philips	24	Spiro	20
Pilkington	36	Standard Elektrik Lorenz	19
Pleyel	31	Star-Möbel Werk	14
Poclain	22	Stinnes (Hugo)	17
Poliet & Chausson	16	Strücker (Paul)	37
Portland Group Factors	26	Svenska Tändstick	14
Prinzenlinien Schiffahrt	35		
Promoco (France)	23	Tec-Sobol	32
Pubblinter	32	Techniques d'Expansion Commerciale	32
Putnam Management (The)	27	Techniques Thermiques & Aérauliques	20
Pyraline (Sté)	18	Tendaggimantea	33
		Tettauer Glashüttenwerke	36
Rateau	26	Texaco	31
Reemtsma	29	Trailigaz	18
Renault	14-15	Trentesaux-Toulemonde	34
Resarm	17	Trigano Vacances	19
Rheinmetall Berlin	30		
Rheinstahl	14	U. F. I. N. E. X.	17
Rhodiaceta	33	Union Générale Cinématographique	37
Rhône-Poulenc	33		
Richardson-Merrel	18	Vitro	18
Riston Beazley	36	Vorwerk & C°	33
Roku Roku Sangyo C°	23		
Rubery Owen-Rockwell	21	Wallace Brothers	31
		Wallaert	34
Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	20-36	Warburg, Brinckmann, Wirtz & C°	17
Schenck Maschinenfabrik (Carl)	23	Westours	34
Schenker & C°	35	Wibau Matthias & C°	24
Schulte & Dieckhoff	34	Wilkens (William H.)	32
Sediver	36	Winn	35
Sellier-Leblanc	16	Worms	27
Service Horn	37	W. P. T. -Wilkens-Pubblinter-Tec	32
S. E. V. A.	20		